

SCEAUX

bulletin municipal d'information

JANVIER 1983

n° 123



Demain : la rue Michel-Charaire, vue de la rue piétonne.

Pages 9 à 24, DOSSIER

CHARAIRE DEMAIN



LES SCÉENS

État civil

Période du 1^{er} au 31 décembre 1982

NAISSANCES

LUU THANH ● Katia LOURDANI ● Soraya, Djouhra BENAMER ● Maria-Dolorès, Sandra SEMEDO ● Jamila BENSEBAA ● Grégoire, Laurent, Francis JEUDY ● Lise, Sachiko, Céline L'HEUREUX-BOURRON ● Guillaume BARBET ● Vincent, Didier, Jean-Baptiste HARDY ● Anne-Gaëlle, Marie, Jeanine POURCELOT ● Xavier, Marie, André DUVAL ● Émilie, Jeanine, Paule JOINER ● Estelle BIGONNEAU ● Adriano, José MEIRA ● Benjamin, Charles, Florian LEVY ● Charlotte, Suzy, Solange CHEVASSUS.

MARIAGES

Philippe, André GUICHETEAU et Aline Jacqueline LECLERC ● Carlo, Roger, Antonio FERROCINO et Danielle, Andrée LOOSE ● Xavier, Marie, Nicolas, André VANDAME et Frédérique, Jeanne, Louise LEROY ● Jean-Michel, Claude MURGUES et Isabelle, Eugénie, Marcelle, Anne JULIARD ● Gérard, Jean PERROLIER et Josiane, Françoise, Anne-Marie CARADEC ● Michel, Louis, Marie AUTRET et Mauricette, Monique, Lucienne BONNAIRE ● Pierre, Nicolas, Henri, Marie LE BRETON et Jacqueline, Andrée, Henriette LEVIONNOIS ● Bernard, Jacques JOSSEAUME et Brigitte, Simone JEANNET ● Jean-Marc, Louis REBECCA et Marylène, Christine, Pascale VALTAT.

DECÈS

Marguerite, Augustine, Jeanne LEBRE, veuve COCU ● Irène, Augustine DRAGHI, épouse TAVERNIER ● Marcel, Georges CHANU ● Fabian, Serge, Dominique BOULAN ● Maurice, Louis PERONNEAU ● Anne BOUREL ● Michel BOULLE ● Simone, Marie, Philomène FARDEL, veuve GAUGUE ● Jean, Émile, Marie CHANTEREAU ● Bruno FERRAZZA ● Bernard, Marcel, Gabriel MARAZANO ● Madeleine, Marcelle RENARD, veuve PILLAUD ● Bosiljka JANKOVIC, veuve RAFAILOVIC ● Robert, Laurent, Jules SAMPONT ● Magdeleine, Charlotte, Albertine CAZAUX, veuve COULOMBEL ● Roger, Henri EYSSAUTIER ● David, Malcolm BROOKS ● Blanche, Gabrielle AVONSTONDT, veuve IRWIN ● David BARAN ● Liberal, Joseph GREGORUTTI ● Paul, Félix BAYARD ● Robert, Louis LACOUR ● Georgette, Berthe RIFFAUD, épouse MAILLOUX.

Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées et inhumées dans le cimetière communal, dans un caveau de famille

Marcelle DELETRE, née TARRES, décédée le 21 décembre 1982 à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) ● Jeanne BERTRAND, née CHEVILLARD, décédée le 23 décembre 1982 à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) ● Claude DEVISE, décédé le 28 décembre 1982 à PARIS 16^e.

Des agents communaux à l'honneur

La réception traditionnelle d'échanges de vœux entre le conseil municipal et le personnel de la ville a été l'occasion pour cinq fonctionnaires communaux de recevoir des mains de Monsieur le maire la médaille d'honneur départementale et communale.

Cette distinction, qui récompense la compétence professionnelle, le dévouement et la moralité des récipiendaires comprend trois échelons : la médaille d'argent, la médaille de vermeil et la médaille d'or.

La médaille de vermeil, accordée après trente-cinq années de services, a été remise par Monsieur le maire à deux agents :

● M. Raymond Raigneau, recruté le 21 avril 1947, promu au grade d'adjoint technique le 1^{er} décembre 1973, titulaire de la médaille d'argent depuis 1972, assure la direction des ateliers municipaux.

● M. Étienne Fernandez a commencé sa carrière à la mairie d'Oran en 1947. Affecté à

la ville de Sceaux le 1^{er} novembre 1962, il a été promu au grade de contremaître le 28 septembre 1975.

Trois agents ont reçu la médaille d'argent, décernée après vingt-quatre années de service :

● Mme Fabienne Corbières, sous-bibliothécaire chef depuis le 1^{er} août 1982 a été recrutée à la ville de Sceaux le 16 décembre 1957. Mme Corbières participe depuis 1965 à l'animation de la bibliothèque municipale.

● M. Amédée Mouchot, nommé à la ville de Sceaux le 1^{er} décembre 1956, a été promu chef de garage le 1^{er} octobre 1981. M. Mouchot dirige depuis plusieurs années l'équipe chargée de l'entretien de la voie publique.

● M. Armand Piroué, contremaître principal depuis le 1^{er} avril 1977, est entré à la ville de Sceaux le 1^{er} juin 1956. M. Piroué est responsable du garage municipal.



Entourant M. le maire, de gauche à droite : M. Raigneau, M. Mouchot, Mme Corbières, M. Piroué, et M. Fernandez.

Distinction

Légion d'honneur

Au grade de chevalier

M. Eugène BALDENSPERGER, 89, rue Houdan.

*

Nomination

M. André Herzog, premier adjoint au maire de Sceaux, vient d'être nommé vice-président du conseil général des Ponts et Chaussées dont la présidence est assurée par le ministre de l'Urbanisme et du Logement. Il succède à M. Raoul Rudeau.

M. Herzog était, jusque-là, président de la section de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Habitat du conseil.

CABINET J.P. TELLIER

Administrateur de Biens
GESTION: 350.19.35



Agent Immobilier
TRANSACTIONS: 702.36.06

118, RUE HOUDAN

92330 SCEAUX

114 bis, Rue Houdan



sommaire

LES SCÉENS	2/3
<input type="checkbox"/> État civil	
<input type="checkbox"/> Des agents communaux à l'honneur	
<input type="checkbox"/> Distinction	
<input type="checkbox"/> Nomination	
<input type="checkbox"/> Noces d'or	
HISTOIRE DE SCEAUX	4/5
<input type="checkbox"/> Le mariage de Bernadotte à Sceaux	
ÉDITORIAL	5,6
<input type="checkbox"/> L'aménagement de l'îlot Charaire	
URBANISME - ÉQUIPEMENT	8
<input type="checkbox"/> Affichage	
<input type="checkbox"/> Permis de construire	
DOSSIER	9 à 24
<input type="checkbox"/> Charaire demain	
ASSOCIATIONS	25 à 28
COMMUNIQUÉS	29
PETITES ANNONCES	30
SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS ET PHARMACIENS	31
A SCEAUX, DU 1^{er} AU 28 FÉVRIER	32

Noces d'or

Le 8 janvier dernier, M. Guldner, maire de Sceaux, accompagné de Mme Streit, conseiller municipal, accueillait à la mairie **M. et Mme André Laborie**, et leur exprimait tous ses vœux et toutes ses félicitations, ainsi que ceux du conseil municipal, à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage.

M. André Laborie, né à Paris le 22 juillet 1906, a commencé à travailler dès l'âge de 13 ans. Devenu inspecteur général d'assurances, responsable des agences de Paris et de la région parisienne, il a, après plus de cinquante ans dans la profession, créé et géré, après sa retraite, l'agence d'assurances située 31, rue Houdan à Sceaux.

M. Laborie est actuellement vice-président de l'union départementale des médaillés du travail des Hauts-de-Seine; il est, lui-même, grande médaille d'or du travail.



Jean-Pierre Couquill

Mme Laborie, née Lucie Bouley le 19 décembre 1909, a commencé également à travailler très jeune. Secrétaire spécialisée dans les assurances, elle a beaucoup aidé son mari dans sa profession.

M. et Mme Laborie habitent Sceaux depuis 1954. Ils ont eu quatre enfants, dont deux sont également scéens. Ils vivent leur retraite entre la province et Sceaux où ils s'occupent, lorsqu'ils y sont, de personnes âgées à la maison de retraite Marguerite-Renaudin et à Paris.

Après la remise d'une gerbe de fleurs et d'une médaille de fidélité gravée à leur nom, symbolisant cet instant privilégié de la vie d'un couple, cette émouvante réunion se termina autour d'une coupe de champagne.

sceaux BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 123 - JANVIER 1983

24^e année

Directeur : Jean-Louis Oheix - Rédacteur en chef : Philippe Laurent

Secrétariat de rédaction : Françoise Millet, Catherine Blondy

Publicité : Françoise Millet, Claudine Chauveau - Conception-Réalisation : Franck Deglane

Édité par la Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux - SEBMIS

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

122, rue Houdan (Hôtel de Ville), 92330 SCEAUX - ☎ 661.29.50, poste 360

Imprimerie « La Cootypographie », 6 bis, rue Denis-Papin, 92600 ASNIÈRES

**entreprise
générale
d'électricité**



**INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES
PAR UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS A VOTRE DISPOSITION**

R. SERVIGNAT & Cie

12, RUE DES ÉCOLES - 92330 SCEAUX - ☎ 350.17.29 +
S.A. au Capital de 300.000 F - QUALIFELEC IV 742

HISTOIRE DE SCEAUX

Le mariage de Bernadotte à Sceaux

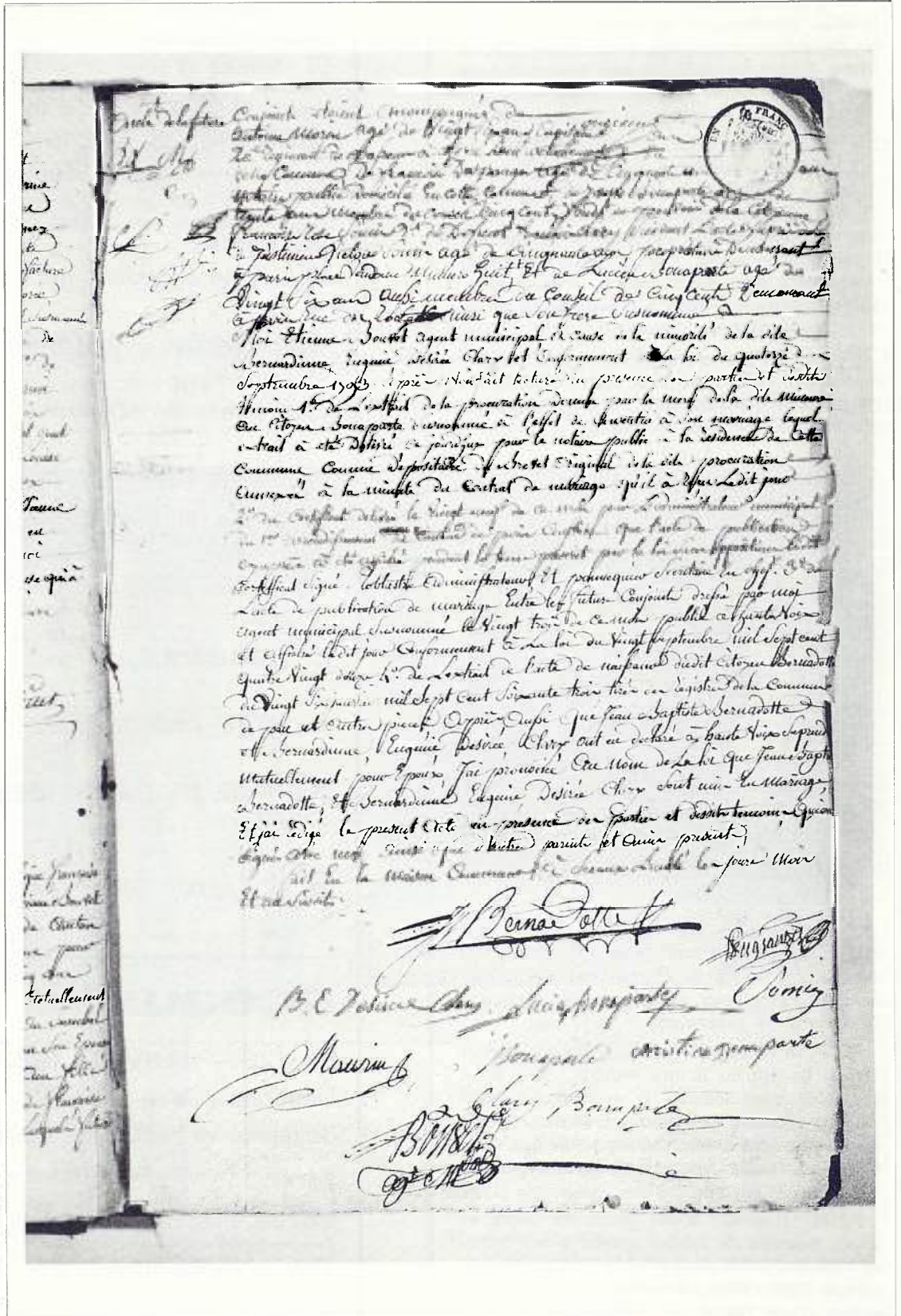
Sceaux est une petite ville qui n'a ni les prétentions historiques ni la notoriété de certaines villes de la couronne parisienne comme Versailles, Saint-Germain, Saint-Denis... Son passé fut plutôt celui d'un village retiré, hors des grandes voies de communication. La route de Paris à Orléans, qui la borde à l'Est, située au bas de la colline, l'a toujours laissée hors du trafic. Quand Louis XIV est venu embrasser une dernière fois son petit-fils, partant occuper le trône d'Espagne, c'est au bas de l'allée d'honneur que se sont fait les adieux et non dans une quelconque demeure du bourg.

Cette situation un peu en retrait, explique sans doute le lent développement de notre commune, qui a hésité longtemps avant de subir les transformations réclamées par l'urbanisation massive de la banlieue.

D'un petit village de vigneron, Colbert d'abord, mais plus sûrement la Cour de la duchesse du Maine feront un bourg mi-campagnard, mi-résidentiel. Quelques belles propriétés s'édifieront au cours du XVIII^e siècle, dont il nous reste quelques traces : la maison occupée par la MJC ou l'immeuble du Gaz de France.

L'arrivée du chemin de fer, au milieu du XIX^e siècle renforcera l'aspect résidentiel en donnant naissance, en particulier, à la rue Bertron où nous avons vu (cf. BMI n° 100, octobre 1980) s'élever des maisons de campagne. En effet, les parisiens venaient l'été chercher le frais hors d'un Paris qu'on jugeait alors surchauffé, bruyant, « pollué ». C'était continuer une tradition qui datait du XVIII^e siècle, quand on venait le dimanche à Sceaux se promener dans le parc du château ou dans le parc de la Ménagerie.

Ceci explique le choix de Sceaux fait par le général Bernadotte d'y louer une petite maison à l'été 1798, au 3 de la rue de la Lune, c'est-à-dire dans la partie Ouest actuelle de la rue des Imbergères. La maison a été détruite à la fin du XIX^e siècle lors de l'élargissement de la rue de la Lune, qui deviendra rue des Imbergères sur toute la longueur de la voie qui



VOTRE AGENCE DE VOYAGE

15, rue Houdan (près de l'église) 92330 SCEAUX

séjours • croisières • spectacles



voyages individuels
et de groupe

Caution A.P.S.

n° de licence A 1367

mène du Petit Château jusqu'au lycée Marie-Curie. Elle a été remplacée par le pavillon en meulière qui porte le n° 43.

On peut voir à la mairie, exposé dans la salle des mariages, le registre dans lequel figure l'acte qui authentifie le mariage de Jean-Baptiste Bernadotte, âgé de 35 ans, général divisionnaire des armées de la République... et de Bernardine Eugénie Désirée Clary, âgée de 18 ans, « le trente thermidor de l'an sixième de la République Française... à sept heures du soir... » (le 17 août 1798). Sur cet acte on peut lire en particulier, outre celles des mariés, les signatures de Lucien Bonaparte et de sa femme Christine Bonaparte, de Joseph Bonaparte et de sa femme Julie, qui signe Clary-Bonaparte. Elle est la sœur de la mariée ; c'est par elle que s'est fait l'alliance entre les deux familles Clary et Bonaparte.

Ce mariage avait été précédé, le même jour, d'un contrat en l'étude de maître Desgranges par lequel les époux choisissaient la séparation de biens tout en se faisant donation mutuelle en cas de décès. Cet acte figure aux minutes de l'étude de maître Heck.

Rappelons que le ménage Bernadotte règnera sur la Suède par libre choix de la Diète suédoise, et qu'il sera le seul, issu de la révolution française, à conserver un trône après les bouleversements de l'Empire et de la Restauration. Le souverain suédois actuel, Charles XVI, est arrière-arrière-arrière-arrière petit-fils de Jean-Baptiste Bernadotte et de Désirée Clary.

Sceaux n'a été qu'un bref épisode de repos dans la vie mouvementée de Bernadotte, quelques semaines tout au plus, entre juin 1798 où il se retrouve sans commandement après avoir refusé l'ambassade de Batavie, et l'automne, où il s'installe avec sa jeune femme près de la « barrière Monceaux » à Paris. De là, il rejoindra l'armée avec le titre de général en chef, en janvier 1799. Il reviendra à Paris comme ministre de la Guerre pendant l'été 1799, avant de repartir pour d'autres aventures.

Quant à Désirée, il ne semble pas qu'elle soit revenue jamais à Sceaux après sa lune de miel.

Thérèse PILA
Bibliothécaire municipale

éditorial

L'aménagement de l'îlot Charaire

Un bon exemple d'urbanisme concerté.

Une phase marquante de l'évolution créatrice de Sceaux.

par E. Guldner, maire de Sceaux



Jean-Pierre Cauquill

L'opération de réaménagement de l'îlot Charaire est entrée dans la phase de réalisation : depuis le 19 octobre 1982, le chantier est ouvert. Au moment où j'écris ces lignes, seuls une majestueuse grue et deux beaux cèdres dépassent la clôture qui cache les fouilles du futur parc de stationnement souterrain et des raccordements aux divers réseaux. Mais tout le monde sait qu'à notre époque, les procédures administratives, les plans de financement et la mise en œuvre d'une participation effective des citoyens exigent beaucoup plus de temps que les travaux eux-mêmes.

Votre municipalité a pensé qu'il convenait de consacrer un numéro spécial du bulletin municipal à cette opération qui est un événement important de l'histoire de notre cité, afin d'en rappeler l'origine et le pourquoi, le programme, le parti architectural choisi et sa mise au point grâce à une participation active de la population, la genèse administrative du projet, son financement, le calendrier des travaux et la place de cette opération dans le programme d'ensemble de rénovation du centre de la ville.

Cette opération Charaire, qui ne s'étend que sur un peu plus d'un hectare, est modeste, comparée à celles qui sont réalisées dans d'autres villes du département et de la région. Elle est à l'échelle de notre petite ville. Mais elle est importante des points de vue de l'aspect général de celle-ci, de son équilibre économique et de son animation. Il faut se souvenir que le centre de Sceaux a été fortement échangé par les démolitions faites au cours des années 1930, à l'initiative du Conseil général de la Seine, pour redresser et élargir la voie départementale que constituent la rue Voltaire et l'avenue Cauchy. La législation protectrice des locataires rendue nécessaire par la guerre et la crise du logement avait eu pour conséquence un défaut d'entretien et de modernisation des bâtiments anciens. Et la structure du vieux Sceaux n'était nullement adaptée à la forte augmentation de la population survenue entre 1954 et 1962.

Le départ de l'Imprimerie de Sceaux était une occasion unique de redonner à notre cité un vrai centre, en étendant considérablement la zone piétonne, en édifiant des locaux fonctionnels pour certains de nos organismes sociaux et culturels, en renforçant l'attraction commerciale, en remédiant au manque d'hôtel et à la pénurie de restaurants, en faisant construire des logements locatifs qui font cruellement défaut et des bureaux qui attireront quelques employeurs, en aménageant un parc de stationnement central souterrain. Tout cela pouvait se faire à la place des bâtiments industriels laissés par l'imprimerie et des locaux peu fonctionnels et peu esthétiques d'un garage.

Suite page 6 →



toutes assurances **CABINET ROBERT**
incendie • accidents • risques divers • vie • assurances recours

151, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - Tél. 660.17.45 +

Le programme et le parti d'aménagement ont, naturellement, fait l'objet de nombreuses études architecturales et financières ainsi que de longues discussions en conseil municipal et dans ses commissions spécialisées ; ils n'ont été arrêtés qu'après de multiples consultations de la population par la voie de commissions extra-municipales, d'expositions de plans et de maquettes, de notes d'information distribuées à tous les habitants, et bien entendu, d'enquêtes d'utilité publique. Les représentants de certains groupements souhaitaient que l'on limitât le périmètre de l'opération au seul terrain de l'imprimerie et que l'on construisît uniquement des logements sociaux. Mais le conseil municipal a estimé qu'il importait de renforcer le centre de la ville par des équipements publics et des activités économiques, car il eût été dangereux pour l'avenir de Sceaux d'accentuer encore son caractère de commune-dortoir. Et pourquoi n'a-t-on pas fait davantage de logements ? Parce qu'on ne pouvait pas à la fois limiter les hauteurs des bâtiments, éviter l'entassement, aménager des espaces libres avec des arbres et multiplier les appartements. Et pourquoi n'a-t-on prévu que deux niveaux de parking souterrain ? Parce qu'il résultait des études techniques et financières auxquelles il fut procédé, qu'un troisième sous-sol, qui aurait donné 170 places de stationnement supplémentaires, aurait coûté 6 millions de francs de plus et qu'il paraissait préférable d'aménager des parkings souterrains à d'autres endroits de la ville, notamment sous l'actuel parking Houdan-Penthièvre et sous la cour de l'ex-école des garçons du centre.

Il faut souligner que, si le programme de l'opération a pu, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, être fixé en toute liberté par le conseil municipal, après concertation avec la population, c'est grâce au montage juridique choisi, à savoir : l'acquisition par la ville des terrains compris dans le périmètre d'aménagement et la conclusion d'un bail à construction avec un preneur choisi à la suite d'un concours, avec un cahier des charges fixant le programme et le volume des constructions. En fait, le preneur choisi étant l'OCIL, qui comprend plusieurs sociétés de construction spécialisées, c'est à ces sociétés que la ville a loué pour 65 ans les espaces nécessaires pour construire les logements, les locaux commerciaux et les bureaux prévus. La maîtrise d'ouvrage des équipements publics (bibliothèque, centre médico-social, salles de réunion, parking souterrain et voirie) appartient évidemment à la ville ; mais en raison de l'imbrication des constructions, celle-ci a donné délégation à l'OCIL. Dans le cadre d'une ZAC constituée à sa demande, la ville a accordé les permis de construire pour les constructions qu'elle a prévues. Elle perçoit de ce fait divers versements importants en capital. En outre, en application du bail à construction, elle perçoit des loyers indexés pendant 65 ans. De leur côté, les sociétés de l'OCIL construisent, sur les espaces à elles loués par la ville, les bâtiments prévus ; elles les donnent en location et percevront pendant 65 ans les loyers des futurs locataires. A l'expiration du bail, la ville reprendra la jouissance de l'ensemble des espaces du périmètre de rénovation et deviendra propriétaire de toutes les constructions qui y auront été élevées (et qui, aux termes du cahier des charges devront être en bon état). Comme le montre l'article sur le financement de l'opération Charaire que vous pourrez lire dans ce bulletin, ce montage juridique présente, outre l'avantage de laisser à la ville la maîtrise totale de l'opération, celui de n'obérer que légèrement le budget municipal dans l'immédiat, malgré la construction d'équipements collectifs importants (bibliothèque, centre médico-social, etc) et de constituer au profit de la ville un patrimoine qui lui rapportera progressivement des recettes importantes sous forme de loyers et d'impôts locaux supplémentaires.

Il fallait incontestablement être courageux, en 1974, pour décider d'acquérir les terrains compris dans le pré-

rimètre de rénovation et, aussi, de ne pas recourir, comme la plupart des communes, à la constitution d'une société d'économie mixte pour réaliser l'opération, mais d'utiliser le moyen du bail à construction, afin d'en garder l'entière maîtrise. Le mérite de ces décisions revient évidemment à l'ensemble du conseil municipal de l'époque ; mais si elles ont pu être prises en toute connaissance de cause, c'est grâce à la compétence exceptionnelle de plusieurs de ses membres : je pense en particulier à M. Michel Piquard, qui était alors maire adjoint chargé de l'urbanisme (et qui avait été, antérieurement, chargé des études générales au District de la région parisienne, puis chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire), ainsi qu'à M. Daniel Dommel, inspecteur général des finances (qui avait été chargé de mission au cabinet du ministre de l'Équipement et du Logement).

Le conseil municipal actuel se réjouit d'avoir mené à son terme la préparation administrative et financière de l'opération. Elle a demandé de très longs délais parce qu'elle interférait avec l'élaboration du POS, dans lequel l'opération devait s'inscrire (le POS de Sceaux n'a été approuvé par le préfet que le 19 avril 1982), et qu'elle exigeait la création d'une ZAC pour que la ville puisse percevoir l'intégralité du versement pour dépassement du Plafond Légal de Densité. Je dois dire ici que si tous les écueils ont pu être évités et les autorisations obtenues, c'est en grande partie grâce à la parfaite connaissance des services départementaux, régionaux et nationaux de l'équipement et de l'urbanisme de nos collègues M. Paul Mermet, maire adjoint chargé de l'urbanisme (qui fut chargé de mission à la division de l'urbanisme opérationnel et du logement de la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France) et M. André Herzog, maire adjoint chargé des finances (qui était président de la section Urbanisme et Habitat du Conseil général des ponts-et-chaussées et qui vient d'être nommé vice-président de ce Conseil, c'est-à-dire président effectif, le président en titre étant le ministre de l'Urbanisme et du Logement).

Pour fixer le parti d'aménagement de l'îlot Charaire (c'est-à-dire l'organisation des rues, places et passages, la localisation des différents éléments du programme, la hauteur des bâtiments) et définir une orientation architecturale, la ville a fait appel à M. Douady, architecte-urbaniste spécialisé dans les études d'aménagement des centres anciens, qui a, en outre, l'avantage d'avoir des attaches avec Sceaux. Cet homme de l'art fut chargé aussi de préparer le dossier de consultation des preneurs, puis d'éclairer le conseil municipal pour le choix du meilleur projet. C'est en bonne partie grâce à sa collaboration que nous avons abouti à une architecture de qualité, contemporaine, mais s'accordant bien avec les tissus urbains environnants.

Nous attendons la réception des constructions pour juger et remercier les architectes choisis par l'OCIL, avec notre accord, pour élaborer les plans des bâtiments et contrôler les travaux. Déjà, nous avons reconnu leur qualité en donnant la préférence à leur projet.

A tous les stades de la conception et de la préparation de l'opération Charaire, les services techniques de la ville ont eu, évidemment, un rôle capital et je veux rendre l'hommage qu'ils méritent à M. Simonnet, directeur de ces services, ainsi qu'à Mlle Balande, attachée d'administration communale chargée des questions d'urbanisme, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et qu'ils vont devoir poursuivre.

L'opération d'aménagement de l'îlot Charaire n'est qu'un des éléments de notre programme de rénovation du centre de Sceaux, comme l'explique très bien M. Mermet dans un des articles de ce bulletin, mais c'en est la pièce maîtresse. Je crois pouvoir affirmer que, telle qu'elle a été conçue, avec votre participation, elle est de nature à développer la vitalité de notre ville et à en augmenter le charme.



BALZAC

LE BAL
DE
SCEAUX

SEBMS - SCEAUX

La nouvelle de Balzac
en fac-similé de l'édition originale (1830).
Avant-propos d'E. Guldner, maire de Sceaux.
Textes d'accompagnement de Renée Lemaître.
Chanson du bal de Sceaux de P.-F. Palloy.
Nombreuses illustrations.
Dans les librairies de Sceaux - 60 F

URBANISME - ÉQUIPEMENT

Affichage

De nouveaux panneaux

La municipalité a décidé de rénover l'ensemble de ses panneaux d'affichage. Il est en effet apparu nécessaire, d'une part, de remplacer les panneaux vétustes et, d'autre part, de modifier quelques emplacements de façon à les faire coïncider le plus judicieusement possible avec les besoins réels des différents quartiers.

Le modèle retenu est déjà installé dans de nombreuses communes et a donc fait ses preuves. C'est un support simple en polyester moulé avec une ossature en tube acier galvanisé. Sa solidité et sa bonne tenue dans le temps, éléments déterminants du choix, permettront de le conserver en bon état durant de longues années avec un minimum d'entretien.

Chaque emplacement est doté de deux panneaux identiques : l'un est réservé aux documents administratifs de toutes sortes et l'autre, aux affiches des associations (*). L'affichage sur les deux types de panneaux et l'entretien de ces derniers sont entièrement et exclusivement assurés par la ville; un agent communal est d'ailleurs spécialement affecté à cette tâche.

La première tranche qui vient d'être réalisée comprend les 13 emplacements suivants :

- 81, rue Houdan (face à la mairie);
- 95, rue Houdan (baraquements);



Jean-Pierre Cauquil

- angle des rues de Bagneux et du Docteur-Roux;
- angle de l'avenue Georges-Clemenceau et de la rue du Docteur-Roux;
- 1, rue Raymond-Gachelin (gare de Sceaux);
- angle du boulevard Colbert et de la rue Lakanal;
- angle des rues Voltaire et Emile-Morel;
- angle des rues des Écoles et Marguerite-Renaudin;

- 70, rue Houdan (entrée du Jardin de la Ménagerie);
- 6, allée de Trévise (groupe scolaire);
- avenue de la Duchesse du Maine (cet emplacement est pourvu d'un panneau double face);
- 46-48, avenue de la Gare (groupe scolaire);
- angle des rues Houdan et Eugène-Maison; (ces deux derniers emplacements sont pourvus de panneaux provisoires en bois, en raison des différents aménagements prévus dans les deux secteurs).

Une deuxième tranche est prévue pour doter de panneaux d'autres emplacements qui seront déterminés en fonction des réactions enregistrées à la suite de la réalisation de la première tranche. Des « trous » dans le positif seront sans doute signalés et il sera tenu le plus grand compte des observations recueillies.

(*) Les associations doivent remettre leurs affiches au service des relations publiques de la mairie, en quantité suffisante pour que puissent être assurés l'affichage initial et son entretien.

Permis de construire

Avis

9, rue de Bagneux

Pétitionnaire : M. Chambon
Modification du permis accordé le 19.07.82
Auteur du projet : M. Gay, architecte
Avis favorable le 30.12.82

16, rue des Chêneaux

Pétitionnaire : M. Oujevok
Extension d'une maison individuelle
Auteur du projet : M. Trouseau, architecte
Avis favorable le 30.12.82

63, rue Houdan

Pétitionnaire : M. Bedok (auteur du projet)
Modification d'une vitrine de magasin
Avis favorable le 03.01.83

17, rue de l'Yser

Pétitionnaire : M. Rigal
Modificatif au permis de construire accordé le 08.10.82
Auteurs du projet : MM. Colin et Le Foll, architectes
Avis favorable le 03.01.83

47, rue de l'Yser

Pétitionnaire : M. Landier
Modificatif au permis de construire accordé le 15.11.82
Auteur du projet : M. Cuny, architecte
Avis favorable le 05.01.83

Décisions

27, avenue Lulli

Pétitionnaire : M. Watanabe
Edification de pavillon
Auteur du projet : M. Hirt, architecte
Permis accordé le 22.12.82

11, rue du Lycée

Pétitionnaire : M. Chabas
Agrandissement d'un pavillon
Auteur du projet : MM. Bouat et Massip, architectes
Permis accordé le 29.12.82

12, rue du Docteur-Roux

Pétitionnaire : M. Beunardeau
Modification d'une façade de magasin
Auteur du projet : Sté Stylréal
Permis accordé le 30.12.82

1-2-3, square d'Alsace

Pétitionnaire : OPHLM de Sceaux
Création d'une toiture et modification de façade
Auteur du projet : M. Gay, architecte
Permis accordé le 03.01.83

9, rue de Bagneux

Pétitionnaire : M. Chambon
Modification du permis accordé le 19.07.82
Auteur du projet : M. Gay, architecte
Permis accordé le 05.01.83

Affichage d'opinion

A l'occasion de la pré-campagne électorale pour les élections municipales du mois de mars prochain, la municipalité a fait installer, en différents points de la ville particulièrement fréquentés, des panneaux d'affichage provisoires pour permettre aux formations politiques de s'exprimer « proprement » (campagne SVP oblige), par voie d'affiches.

Elle espère ainsi que pourront être évitées certaines dégradations provoquées par l'affichage sauvage.

PAYSAGISTE - PÉPINIÉRISTE
CRÉATION - AMÉNAGEMENTS DE PARCS ET JARDINS

Edouard DESJONQUERES

15, rue du Colonel-Fablen - 92160 ANTONY - Tél. 666.87.86

à votre disposition.

dans sa pépinière av. de Châtenay à Antony

ARBRES, CONIFÈRES DE GRANDE TAILLE

prix intéressants grâce aux méthodes de transplantation

ENCADREUR

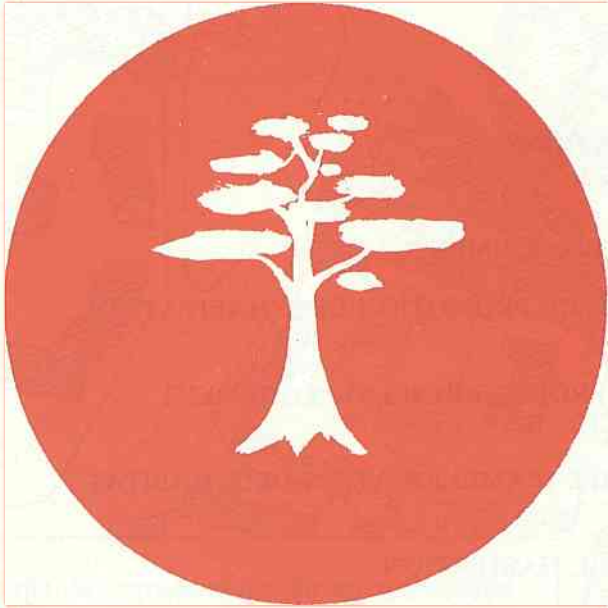
Ancienne Élève des Métiers d'Art

GRAVURES ANCIENNES - ENCADREMENTS TOUS STYLES
EX-LIBRIS - OBJETS - CADEAUX

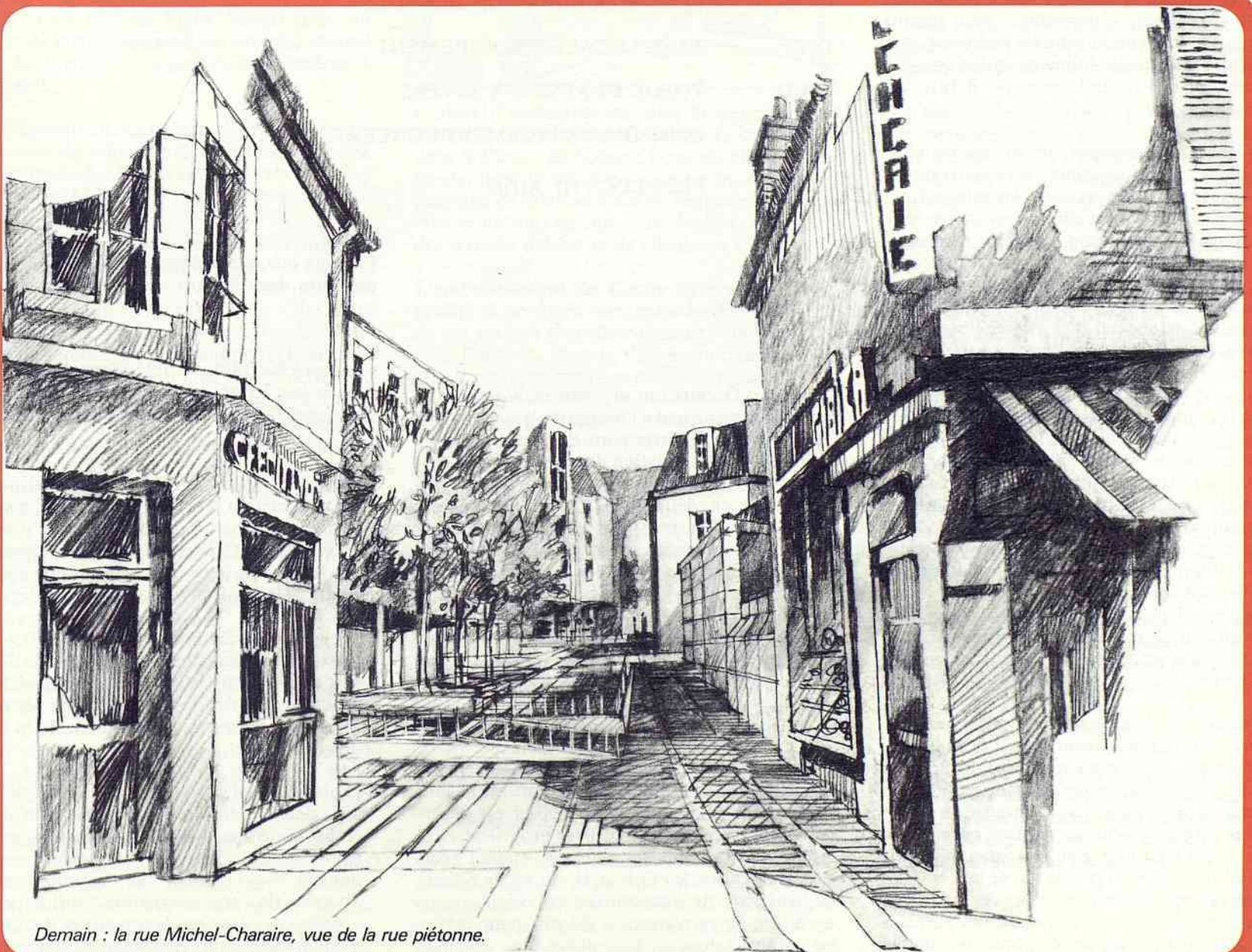
29, rue des écoles - SCEAUX - tel. 702.63.33

ouvert de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h - fermé le mercredi et samedi après-midi

CHARAIRE DEMAIN



DOSSIER



Demain : la rue Michel-Charaire, vue de la rue piétonne.

L'ILOT CHARAIRE

UN ELEMENT DU REAMENAGEMENT DU CENTRE DE SCEAUX

L'OPTION URBANISTE

Le Centre de Sceaux : un tissu composite formé de vieilles maisons, d'équipements, de commerces et d'activités, d'immeubles plus récents, sans grande pièce architecturale maîtresse, mais un Centre à l'échelle humaine qui a conservé son charme et son ambiance, où il fait bon vivre.

Dans les années soixante, les urbanistes et les architectes se sont imaginés pouvoir recréer de toutes pièces la vie de ces quartiers attractifs par des opérations de rénovation, c'est-à-dire en les détruisant complètement et en les reconstruisant. Dans la lancée de cette croyance, un projet avait été conçu pour le Centre de Sceaux : personne ne s'élevait contre celui-ci à l'époque, car ce n'était alors ressenti que comme l'expression du progrès, notion admise par la quasi-totalité des Français.

Dans les années soixante-dix, les premières interrogations apparaissent. Le Conseil Municipal de Sceaux est parmi les premiers à se poser ces questions fondamentales. Le projet de rénovation de 1968 est abandonné et une étude sur les conditions de réhabilitation du Vieux Sceaux est lancée : c'est la première dans la Région d'Ile-de-France. Le projet de rue piétonne, la première aussi dans notre Région, voit le jour et se réalise. Ces deux décisions concrétisent l'affirmation de la volonté de garder le Centre dans sa trame actuelle et de lui donner un nouveau départ.

Désormais, le réaménagement du Centre de Sceaux va progressivement, au fil des réunions des Commissions extra-municipales Spécialisées, des discussions et des décisions du Conseil Municipal, se préciser pour aboutir au projet que les Scéens voient se réaliser progressivement. L'Ilot Charaire, pour essentiel qu'il soit, n'est qu'une pièce du puzzle qui se met en place et apparaît maintenant aux yeux des habitants, par morceaux au fur et à mesure des autorisations administratives, des disponibilités budgétaires et des réalisations de travaux.

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

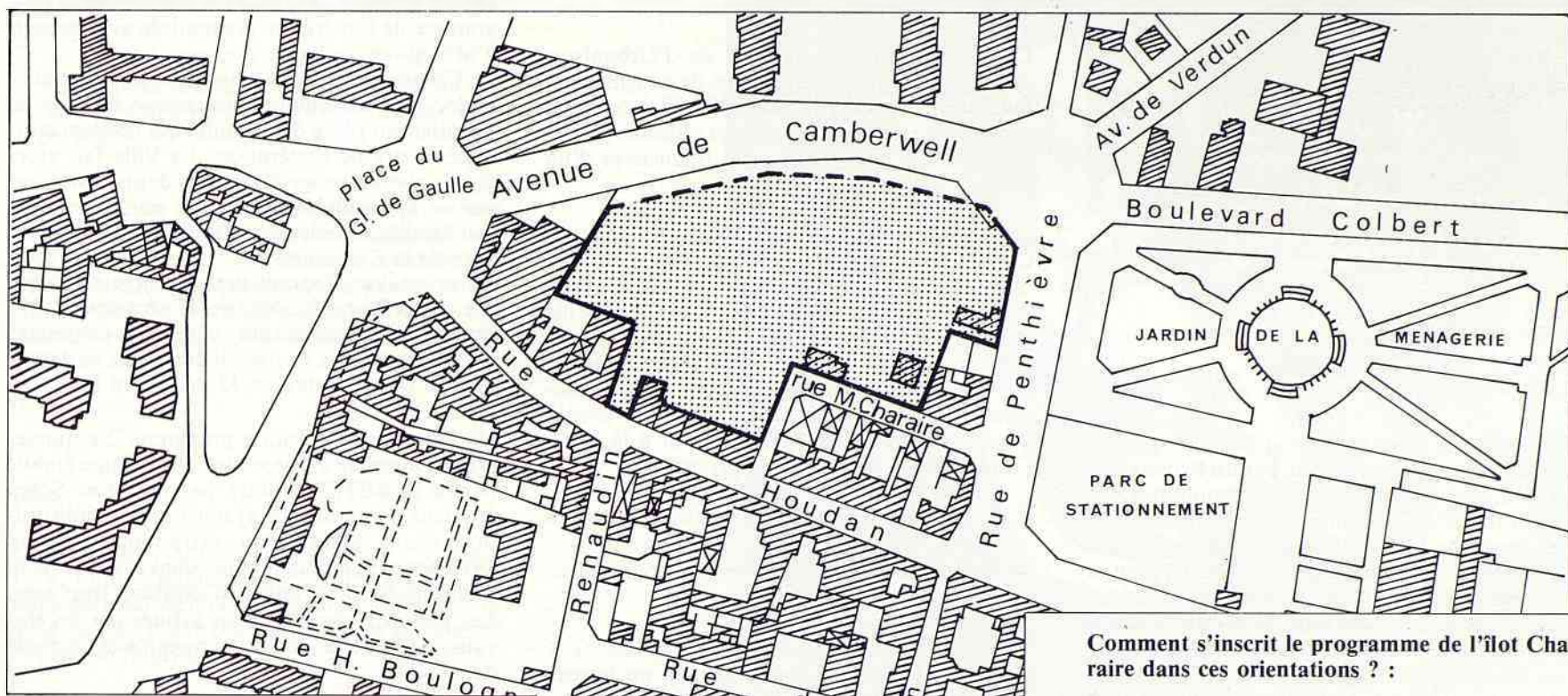
A.P.L.	AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT
B.A.P.H.	BUREAU ADMINISTRATIF DE PROMOTION DE L'HABITATION
O.C.I.L.	OFFICE CENTRAL INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT
O.P.A.H.	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
O.T.H.	OMNIUM TECHNIQUE DE L'HABITATION
P.L.D.	PLAFOND LEGAL DE DENSITE
P.O.S.	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
T.L.E.	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT
V.R.D.	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Z.A.C.	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
P.L.A.	PRET LOCATIF AIDE

Le Plan d'Occupation des Sols élaboré durant ce mandat municipal a été approuvé au début de l'année 1982 : il couvre toute la Ville et assure la cohérence de l'affectation des sols. Dans le Centre de Sceaux, il organise la sauvegarde de l'ambiance en définissant des gabarits précis (hauteur limitée, prospect, respect des alignements), en favorisant la suppression des dents creuses pour reconstituer les alignements tout en protégeant les grandes parcelles et les jardins. Mais il autorise aussi un renouvellement du parc immobilier vétuste et insalubre qui ne correspond plus aux exigences actuelles en matière d'habitat.

L'amélioration de l'habitat existant est encouragée : dès 1978, la Ville a mis en place une équipe chargée de conseiller les propriétaires et les locataires, ce qui leur a permis pendant 3 ans et dans le cadre de l'O.P.A.H. du Vieux Sceaux de bénéficier de financements privilégiés ; puis un arrêté de ravalement a été pris pour inciter les propriétaires à poursuivre les premiers acquis.

En tant que propriétaire, la Ville a été partie prenante dans l'effort de modernisation

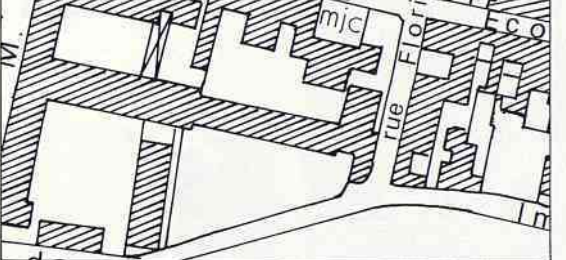
- cession à son Office d'H.L.M. d'immeubles d'habitation pour les réhabiliter (24 logements réalisés et 6 en projet),
- ravalement de l'Ancienne Mairie il y a un an,
- réhabilitation de la R.P.A. existante et construction d'une extension à la place de hangars et appentis disgracieux par l'intermédiaire de son Office d'H.L.M. (l'engagement des travaux ne dépend plus que d'une décision financière de l'Etat et ne saurait tarder).
- projet de modernisation et de construction des locaux nécessaires à la Maison des Jeunes et de la Culture et à d'autres associations, autour du 21, rue des Ecoles, ce qui permettra à terme la restauration de la maison du 5, rue des Imbergères,
- projet de modernisation de l'hospice Renaudin, dans le cadre de l'humanisation de cet établissement et de sa transformation en maison de retraite en améliorant son insertion dans le Vieux Sceaux par un traitement des abords (la transformation juridique est acquise ; les dossiers de travaux et de financement sont en cours d'examen aux niveaux du département et de la région),



- projet de restructuration du groupe scolaire du Centre dont une étude approfondie a déjà fourni les éléments de décision,
- réintégration de l'îlot Voltaire et de l'îlot du Four, conservés, au Vieux Sceaux avec un projet de réaménagement des abords, entamé par de premières négociations foncières à l'amiable,
- consultations en cours pour définir un réaménagement de l'îlot Benoît à la fois conforme aux souhaits des Scéens et réaliste vis-à-vis des contraintes techniques et financières.

La voirie et le stationnement font l'objet de soins attentifs et de projets précis — La voie piétonne a été la première base d'un projet de circulations piétons et automobiles : elle a été essentielle pour prouver le bien fondé d'une telle orientation. Parallèlement, le règlement du P.O.S. impose aux pétitionnaires de permis de construire de réaliser les places de stationnement nécessaires ou de verser une taxe permettant à la Ville de financer des parcs publics de stationnement. Les conditions sont réunies pour poursuivre dans cette voie et il est projeté et déjà réalisé partiellement :

- l'extension des zones piétonnes vers le Sud en fonction du caractère des voies, rue Florian et rue Renaudin piétonnes, rue des Ecoles en séparant les circulations...
- la mise à l'étude d'un parc de stationnement semi-enterré rue des Imbergères (où un parking de surface provisoire vient d'être aménagé pour les enseignants) et la réalisation d'un parc sous l'îlot Benoît, afin de donner aux résidents voisins la possibilité de garer leur véhicule sans encombrer les rues,
- une certaine extension des zones à parcètres afin d'assurer une offre de stationnement plus fluide, satisfaisant les chalands et les commerçants, au détriment des stationnements longue durée qui doivent trouver place progressivement dans les constructions et les parcs en sous-sol.



L'objectif municipal est ainsi de permettre au piéton de circuler agréablement et calmement dans le Centre de Sceaux, pour ses affaires, ses loisirs, pour la flânerie sans pour autant empêcher une circulation lente de véhicules automobiles et un stationnement de résidents d'usagers des services publics et de clients du Centre.

L'embellissement du Centre de Sceaux a déjà profité et profitera bien entendu de l'ensemble de ces actions d'amélioration des équipements et de l'habitat. Mais la Ville a souhaité faire un effort supplémentaire et c'est pourquoi :

- elle a négocié avec les concessionnaires, E.D.F. et P.T.T., l'enfouissement de tous les câbles aériens et moyennant une participation, tous ces éléments disgracieux vont disparaître,
- elle a choisi des matériaux de qualité pour exécuter les voies piétonnes : pavés, dalles de granit, bornes et éclairage de style,...
- elle a décidé le ravalement de la façade Est de l'Eglise,
- elle a obtenu que le Département fasse procéder à ses frais à la restauration du portail du Petit Château, situé dans l'axe de la rue des Imbergères.

Cette longue énumération fait mieux ressortir que l'îlot Charraire n'est qu'un élément du réaménagement du Centre ancien de Sceaux, qu'il n'a pas absorbé tous les efforts municipaux ces dernières années, qu'il n'obèrera pas toutes les disponibilités municipales dans l'avenir.

Comment s'inscrit le programme de l'îlot Charraire dans ces orientations ? :

- il offre un vaste plateau piétonnier, complément des aménagements du Centre, dans une ambiance de places et rues cohérentes avec celles du Vieux Sceaux,
- il présente des volumes et une architecture, dont l'esprit et le vocabulaire sont ceux propres à notre Ville, ajoutant harmonieusement une touche de modernité à l'ancien,
- il permet de renforcer le pôle commercial du Centre de Sceaux, en diversifiant l'offre et en accroissant le niveau de service, évitant ainsi l'évasion commerciale constatée actuellement vers les grands centres régionaux.
- il offre un certain nombre de logements locatifs de qualité, aidés et non aidés, pour redonner une vie autonome au Centre, aux heures où l'activité commerciale diminue, évitant que ce quartier ne meure quotidiennement à la tombée de la nuit,
- il permet à la Ville de continuer sa politique de modernisation des équipements et services publics dans les meilleures conditions techniques et financières,
- enfin, Il offre une capacité de stationnement importante resorbant déjà partiellement la pénurie de stationnement constatée dans le Centre.

Insensiblement, progressivement, le Centre de notre Ville évolue vers une situation plus satisfaisante, dans l'équilibre de ses composantes, dans le respect de l'identité de chaque rue, sans qu'un secteur soit défavorisé, sans que l'un risque de l'emporter sur l'autre.

C'est ce dosage subtil que la Ville essaie, par des actions multiples et bien définies, de maintenir. **L'îlot Charraire fait partie de cet urbanisme maîtrisé, réalisé par la Ville au rythme des contraintes administratives et financières.**

P. MERMET
Maire-Adjoint
Délégué à l'Urbanisme
Président de l'O.P.H.L.M. de Sceaux

CHRONIQUE DE L'OPERATION

1972...

L'imprimerie Charaire cesse ses activités en 1972. Son terrain est racheté par un Promoteur, l'U.F.I. qui effectue alors les démolitions. Le projet initial de ce promoteur est à dominante de logements de grand standing. Le parti architectural tourne le dos au tissu urbain voisin et présente en particulier un plan de masse en barres. Une première demande de permis de construire est refusée début 1973. L'étude de ce dossier amène la Municipalité à préciser ses objectifs. Le promoteur présente plusieurs autres propositions, qui ne satisfont pas le Conseil Municipal.

1974...

La Commission Municipale de l'Urbanisme décide alors d'aller plus loin et de consulter un bureau d'études sur la possibilité d'engager un programme plus conforme à ses objectifs, et sur les modalités et conséquences financières d'un tel programme.

Dans le même temps, c'est-à-dire fin 1974, le Conseil Municipal décide l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération et l'utilisation de la formule de la **concession des sols**. Le principe en est simple : la Ville achète le terrain et le loue pendant une durée déterminée à des preneurs qui construisent selon un programme préalablement fixé. En fin de bail, l'ensemble terrain + construction revient gratuitement à la Ville. Cette formule présente deux avantages :

- la maîtrise totale de la réalisation par la Ville,
- la constitution d'un patrimoine communal.

1975...

Début 1975, la Ville confie donc à un bureau d'études spécialisé, la SERETES, l'établissement d'un Avant-Projet Sommaire sur l'aménagement de l'îlot Charaire.

Dès ce moment-là, l'assiette foncière et le programme de l'opération compatible avec le parti d'urbanisme souhaité, sont arrêtés.

Le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable, avec cependant une réserve relative au maintien sur place des familles qui résident dans le périmètre de l'opération. La Ville fait alors savoir que les propriétaires résidents concernés auront la faculté de demeurer sur place avec leur famille, et ce leur vie durant, à titre de locataire de la Commune.

La procédure d'acquisition foncière est engagée. L'arrêté préfectoral du 17 septembre 1975 prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire. Elles se déroulent du 24 novembre au 12 décembre 1975.

Une première exposition présentant 2 esquisses d'aménagement en décembre 1975 (l'une établie par la SERETES, l'autre par un jeune Scéen étudiant en architecture) ainsi que la constitution d'une commission extra-municipale en 1976 permettent aux Scéens, dans le cadre de la politique de concertation, d'exprimer leurs avis. Les grands traits du projet affinés par les travaux actifs de la Commission extra-municipale consistent :

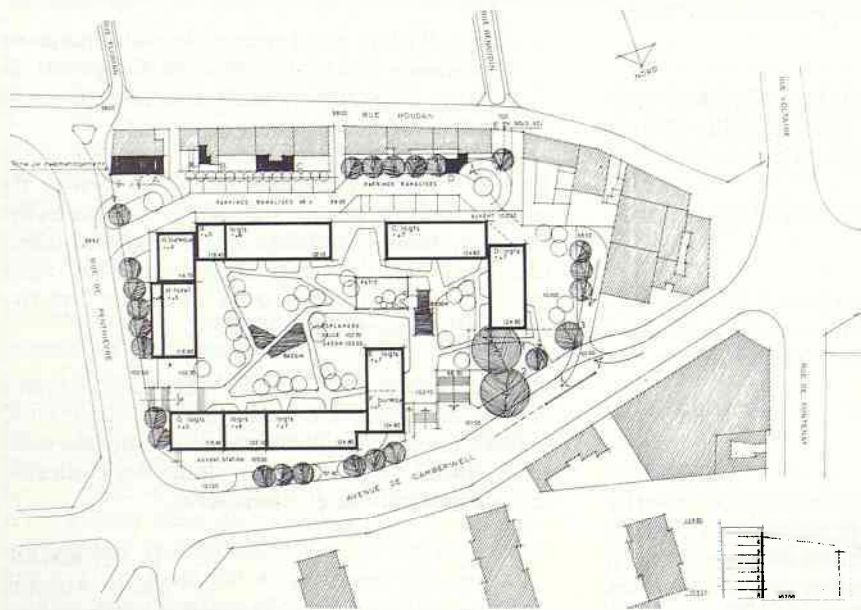
- à créer un plateau piétonnier et de petites places variées dans leur forme et leur aspect,



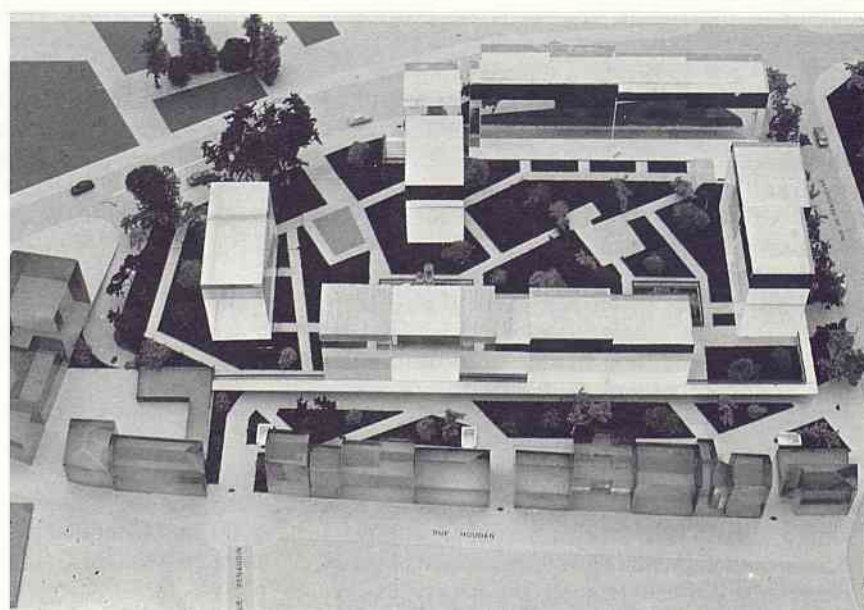
L'imprimerie Charaire



Le garage de Penthièvre.



Le projet de 1973 refusé par la municipalité.



- à conserver les cèdres et les perspectives existants,
- à édifier des bâtiments bas de 2 étages vers la rue Houdan à 4 étages vers l'avenue de Camberweel.

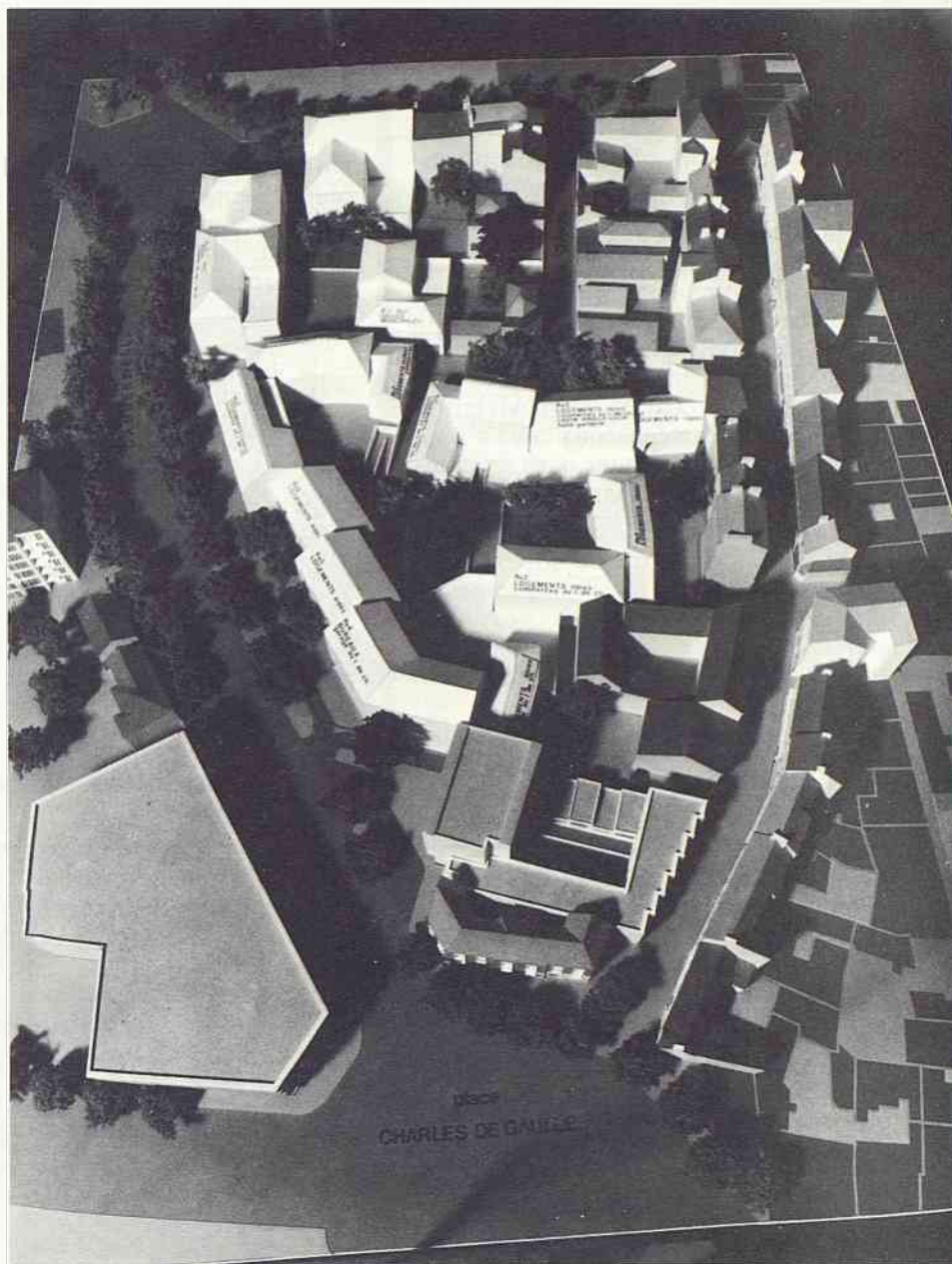
La diversité du programme doit constituer une véritable animation et un prolongement du Centre-Ville ancien. Sont prévus la construction d'équipements tels que hôtel des Postes, salles municipales, centre médico-social, ainsi que des commerces, bureaux, hôtel-restaurant, logements locatifs.

1976...

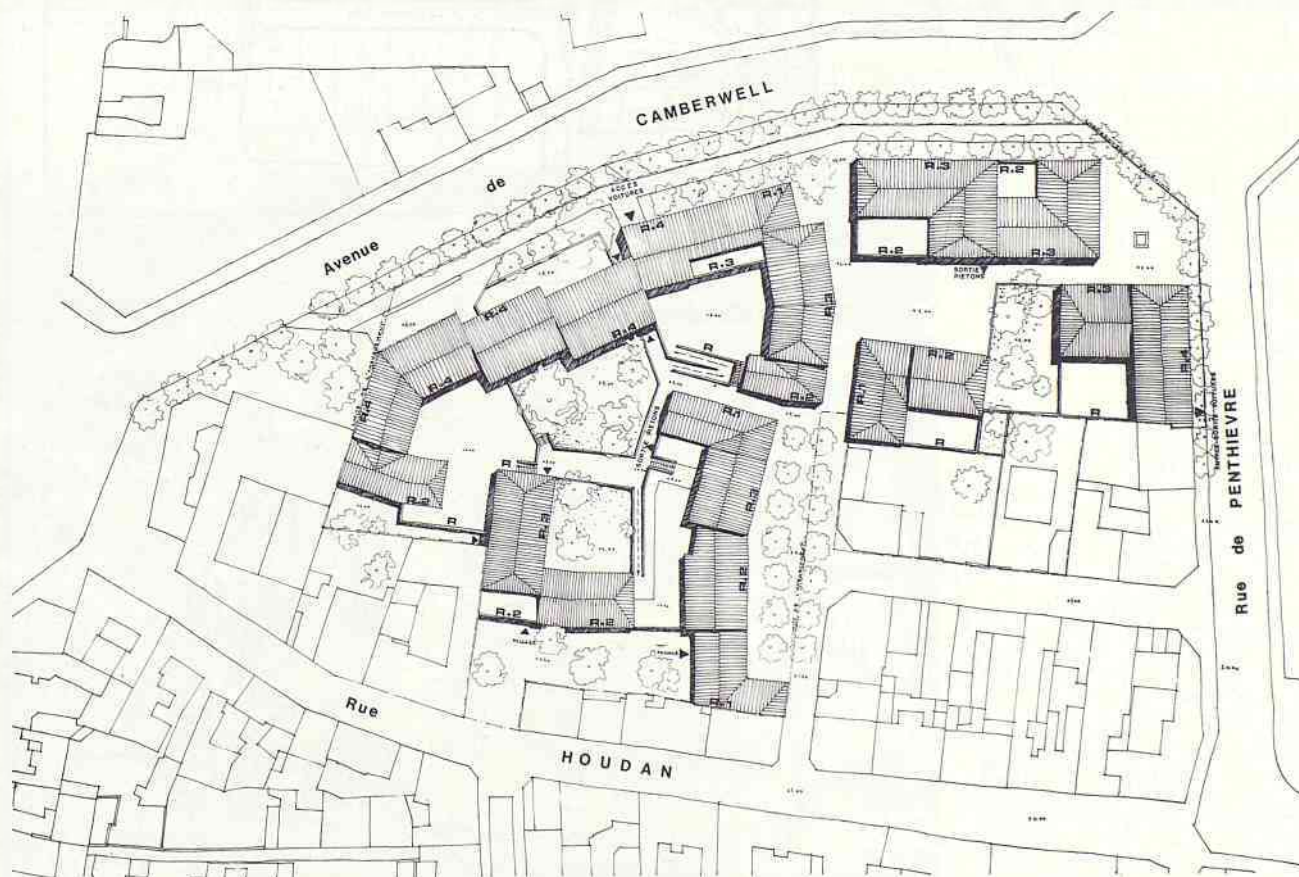
Le Préfet des Hauts-de-Seine déclare le 15 mars 1976, l'utilité publique de l'acquisition des terrains nécessaires à la rénovation du Centre ; la Ville acquiert alors à l'amiable le terrain de l'ancienne imprimerie.

1977...

La mise au point du projet se poursuit durant l'année 1977. La Ville désigne un architecte-urbaniste spécialisé dans les études de développement des centres anciens, M. DOUADY, pour apporter son concours à la Ville sur les critères de choix d'un parti d'aménagement. Des contacts exploratoires ont lieu avec les preneurs éventuels afin de vérifier leur intérêt pour le projet de location par bail à long terme.



Le projet de la SERETES..



.. une certaine évolution.

1978...

En mars 1978, la Ville acquiert également à l'amiable la propriété du 9, rue Michel Charaire. Une nouvelle Commission extra-municipale « Charaire » est constituée en avril 1978 et commence ses travaux. A la fin de cette même année, le Conseil Municipal décide de préparer un dossier de consultation des preneurs. Ce dossier établi par M. DOUADY présente les objectifs de l'aménagement de l'espace de l'îlot Charaire. Il tient compte dans ses grandes lignes, des nombreuses suggestions et critiques recueillies au cours des expositions et des réunions de la Commission extra-municipale Charaire.

Jugement rendu par le tribunal administratif de Paris sur l'utilité publique du projet

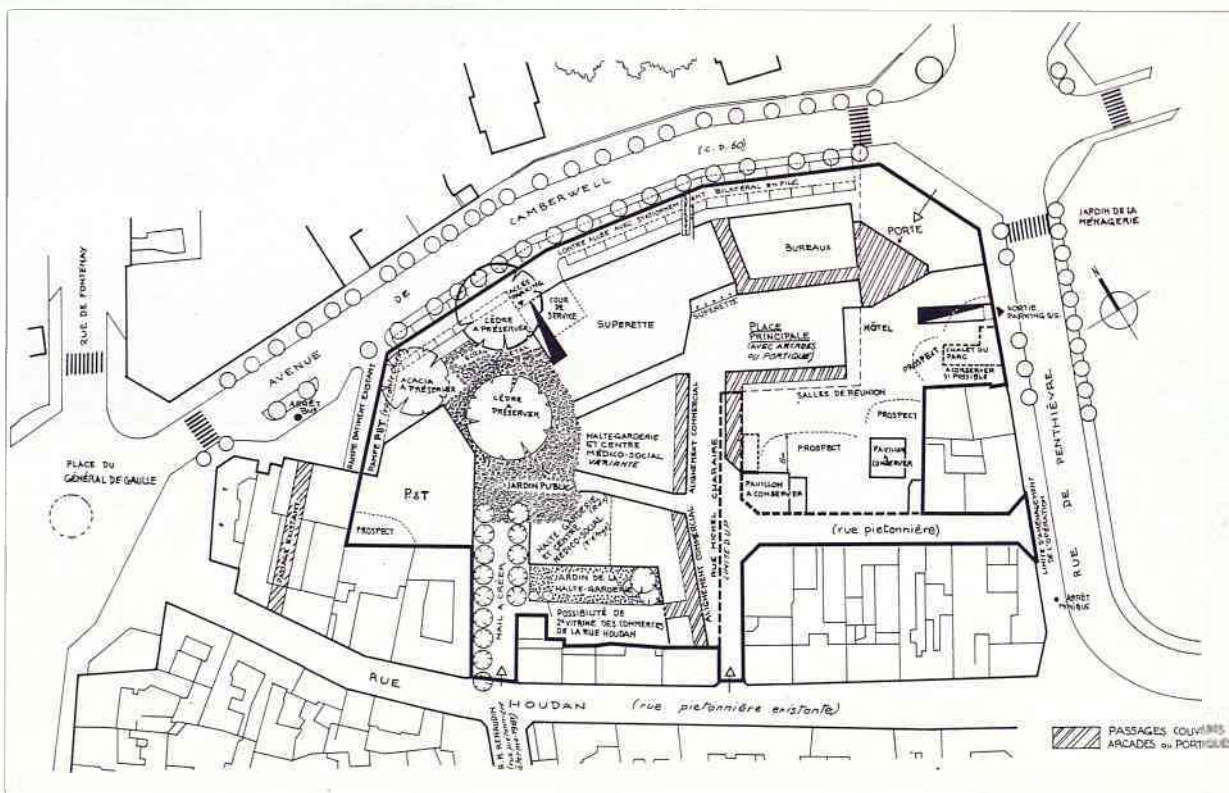
Différentes associations et habitants de Sceaux ont présenté au cours de l'année 1976, des requêtes auprès du tribunal administratif de Paris sur l'utilité publique du projet de rénovation urbaine de l'îlot Charaire, concernant notamment :

- la demande de reconduction de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 15 mars 1976 présentée par la ville ;
- l'inclusion dans le projet de la construction de la bibliothèque municipale à l'emplacement initialement prévu pour la poste, et de logements privés au-dessus de la bibliothèque.

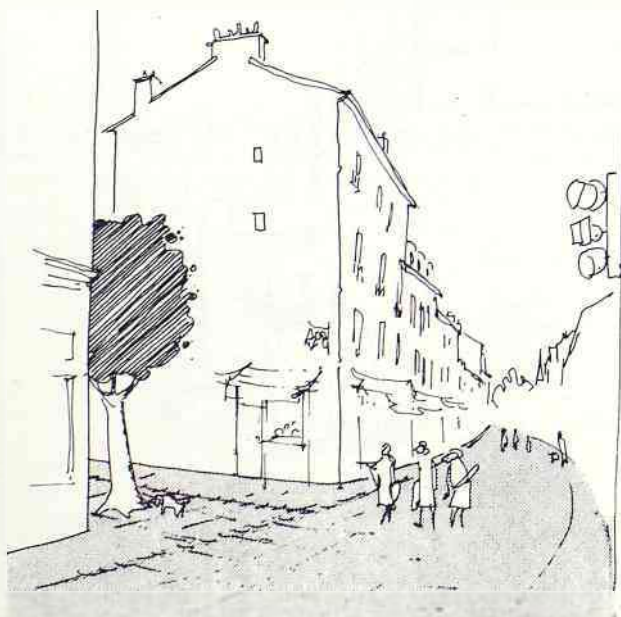
Dans son mémoire daté du 13 mai 1981, le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a estimé que :

- les aménagements projetés concernaient en premier lieu, la construction de services publics (salles de réunion, syndicat d'initiative, centre médico-social, bibliothèque, parking public) ;
- la construction d'équipements privés : tels que commerces, bureaux, hôtel, restaurant et la construction de logements sociaux et non aidés, réalisées dans le cadre de cette opération, n'étaient pas de nature à ôter, dans son ensemble, son caractère d'utilité publique au projet ;
- la charge financière de l'opération, compte tenu du niveau d'endettement actuel de la commune et des loyers qu'elle retirera du patrimoine immobilier ainsi constitué, n'était pas excessive au regard de l'intérêt public que présente le projet.

En conséquence, les requêtes en cause ont été rejetées par décision du tribunal administratif de Paris, le 27 octobre 1981.



Objectifs d'aménagement de l'espace.





Projet SAERP.

1979... 1980...

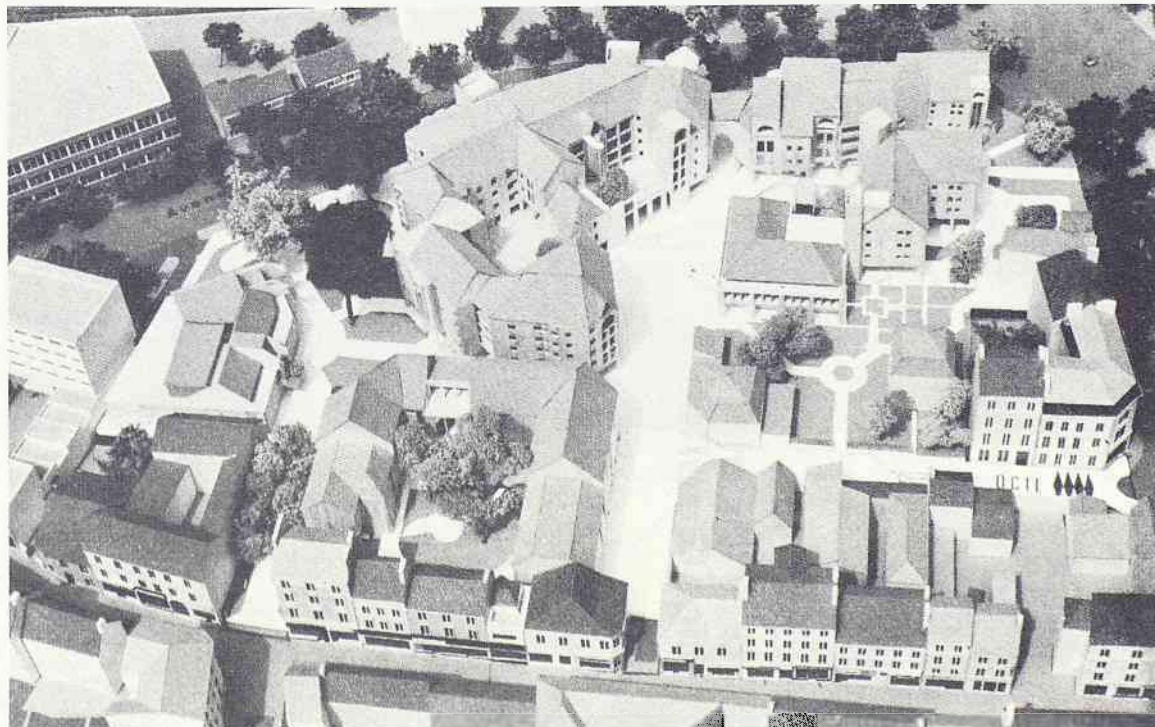
L'ouverture officielle du concours a lieu au début d'octobre 1979 et la remise des offres est effectuée en février 1980. Il s'agit d'un concours architectural et financier ouvert à tous les organismes réalisateurs intéressés, associés à des équipes d'architectes.

Trois offres parviennent à la Ville. Les propositions financières des 3 candidats sont d'ailleurs très voisines et c'est donc la qualité architecturale du projet qui s'avère déterminante. Après consultation de la Commission extra-municipale Charaire, le Conseil Municipal choisit l'O.C.I.L. — organisme collecteur du 1 % patronal comme preneur de l'opération le 23 avril 1980. Son équipe d'architectes est composée de MM. FREON, SCHNEIDER et GUIBOUT.



Projet SCIC.

Sur un plan de procédure administrative, la Ville décide en 1979 que l'opération sera réalisée sous forme de **Zone d'Aménagement Concerté de rénovation urbaine en régie directe**. Celle-ci présente en effet un avantage financier important puisque dans le cadre de cette procédure la Commune perçoit l'intégralité des versements pour dépassement du Plafond Légal de Densité, soit environ 9,5 M.F. Cette Z.A.C. n'est que « fiscale », le règlement d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols en cours d'élaboration sera appliqué dans son intégralité.



Projet OCIL, lauréat du concours.

A partir de ce moment et jusqu'au 30 juillet 1981, date de dépôt du permis de construire Charaire (hors îlot 5 : hôtel, salles municipales), les réunions tripartites Ville-O.C.I.L. — Concepteurs vont s'attacher à préserver les différentes options d'urbanisme qui ont été déterminantes dans le choix du Conseil Municipal. Le dossier de permis de construire a demandé plus d'un an de mise au point du fait de l'imbrication des divers éléments du programme et du desistement tardif de l'administration des P.T.T. qui renonce à transférer la Poste dans l'îlot Charaire.

Cet équipement est fort heureusement remplacé par la bibliothèque municipale actuellement installée trop à l'étroit dans les locaux du Petit Château, propriété du Département et qui faisait de son côté l'objet d'études pour une extension sur place problématique et certainement coûteuse.

Parallèlement, l'élaboration du P.O.S. se poursuit en liaison avec les administrations concernées et en concertation étroite avec la Commission extra-municipale du P.O.S. : ainsi l'îlot Charaire est intégré dès le départ dans une réflexion plus globale sur l'utilisation des sols à Sceaux.

1981... 1982...

L'hiver 1981-1982 est mis à profit pour élaborer le dossier de consultation des entreprises en vue des adjudications pour lancer les travaux. Mais c'est au printemps 1982 que la Ville voit se concrétiser tous ses efforts :

- le P.O.S. est approuvé par le Préfet des Hauts-de-Seine le 19 avril 1982,
- le Z.A.C. de l'îlot Charaire peut être créée le 26 avril 1982, son programme approuvé le même jour,
- le permis de construire est délivré le 4 juin 1982.

Ce souci de cohérence est particulièrement louable compte tenu de la complexité des procédures et de leurs imbrications.

Le Conseil Municipal approuve alors les promesses de bail à construction et les différents contrats qui y sont attachés le 23 juin.

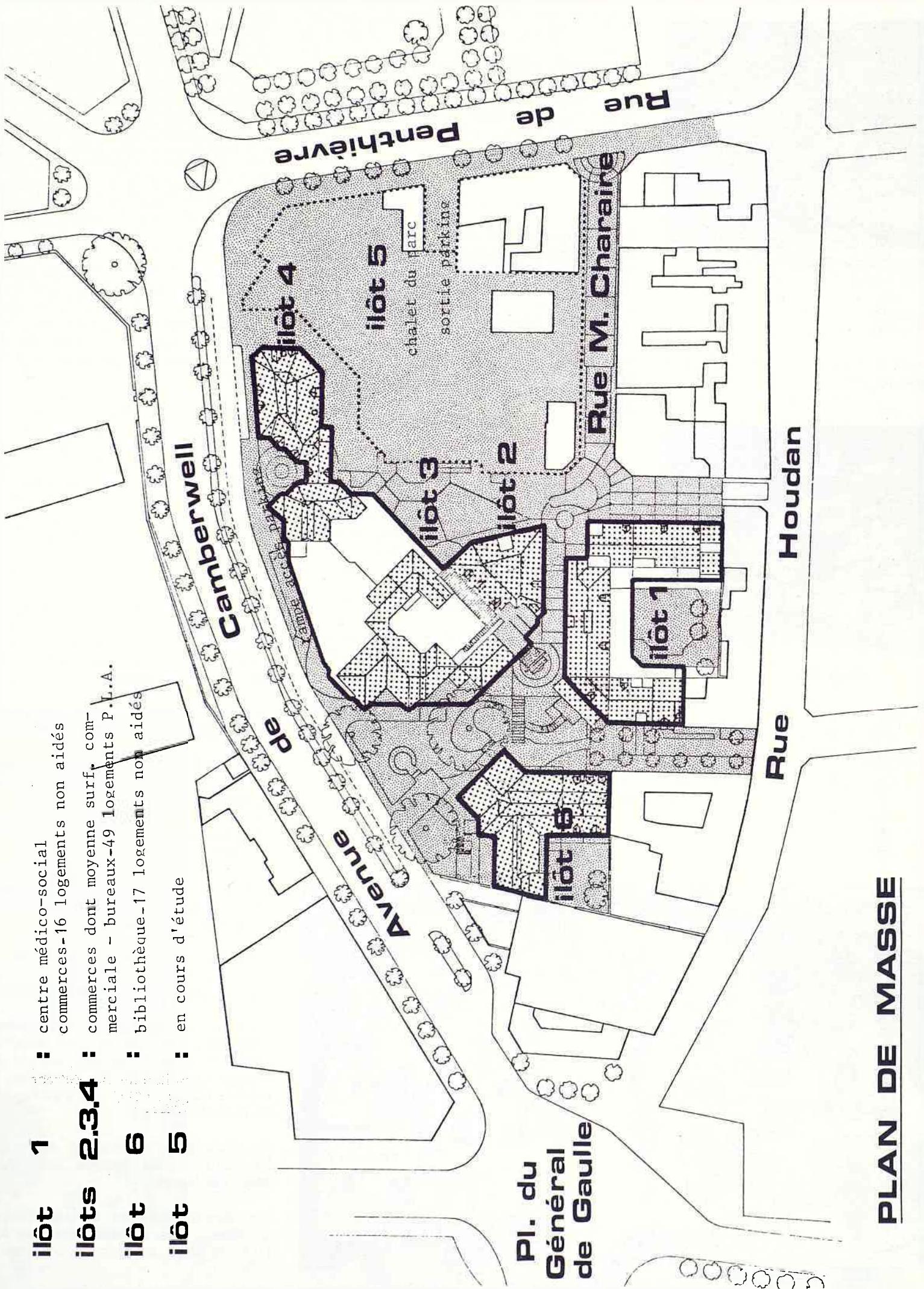
C'est au cours de l'été, que la consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert est lancé. L'ouverture des plis et les différentes consultations des entreprises ont permis à la Ville et à l'O.C.I.L. d'arrêter leur choix au mois d'octobre.

La déclaration d'ouverture du chantier du 2 novembre 1982 marque officiellement le début des travaux.

Une décennie d'études, de consultations et de décisions a donc été nécessaire pour mettre au point le projet de restructuration du Centre-Ville.

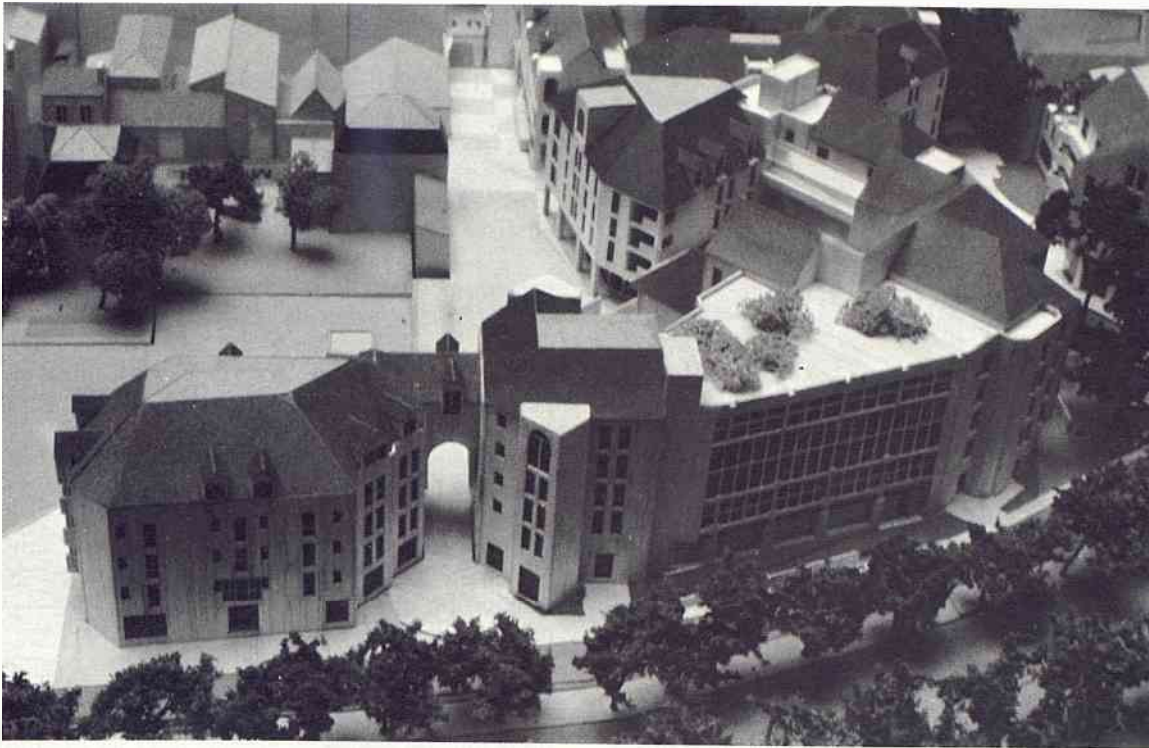
Annie BALANDE
Attaché communal
chargée de l'urbanisme

- ilôt 1** : centre médico-social
commerces-16 logements non aidés
- ilôts 2.3.4** : commerces dont moyenne surf. com-
merciale - bureaux-49 logements P.L.A.
- ilôt 6** : bibliothèque-17 logements non aidés
- ilôt 5** : en cours d'étude

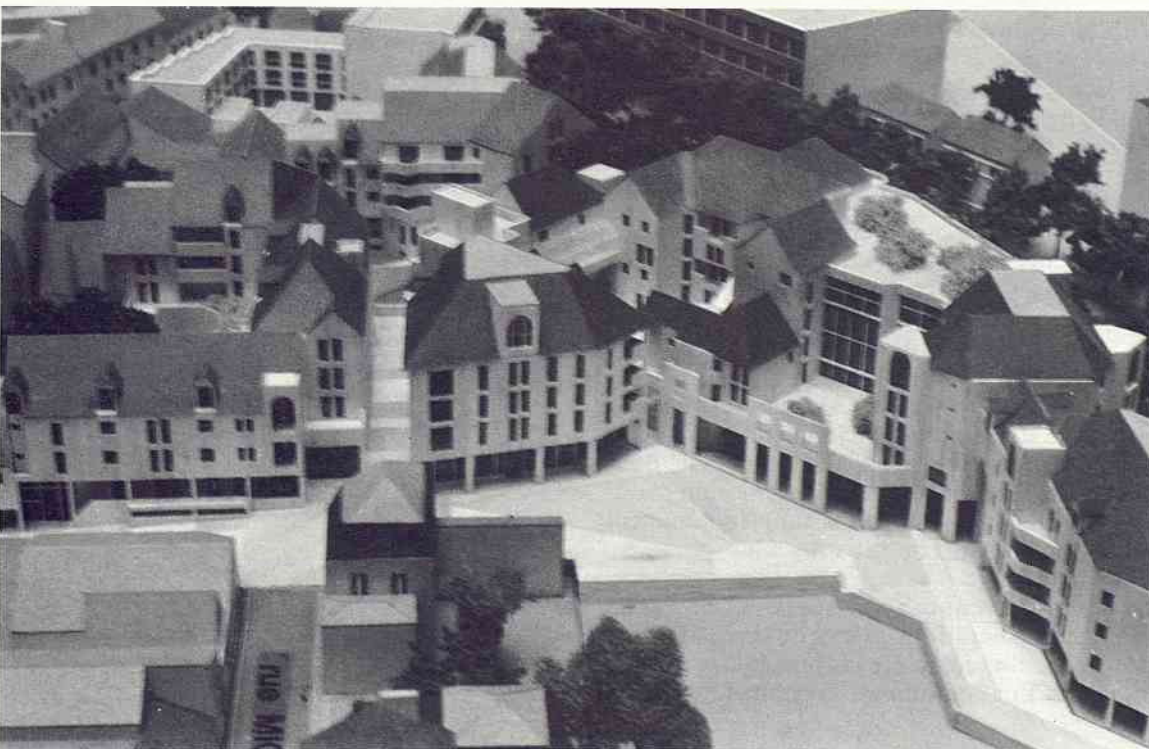
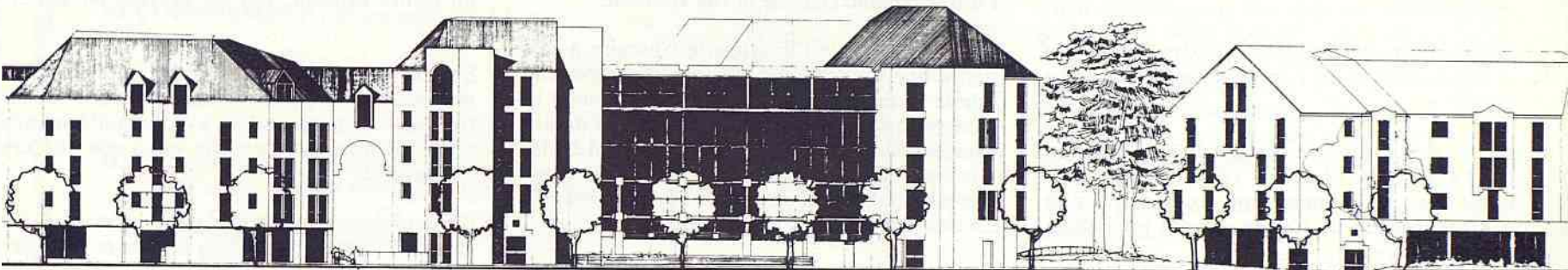


PERMIS DE CONSTRUIRE

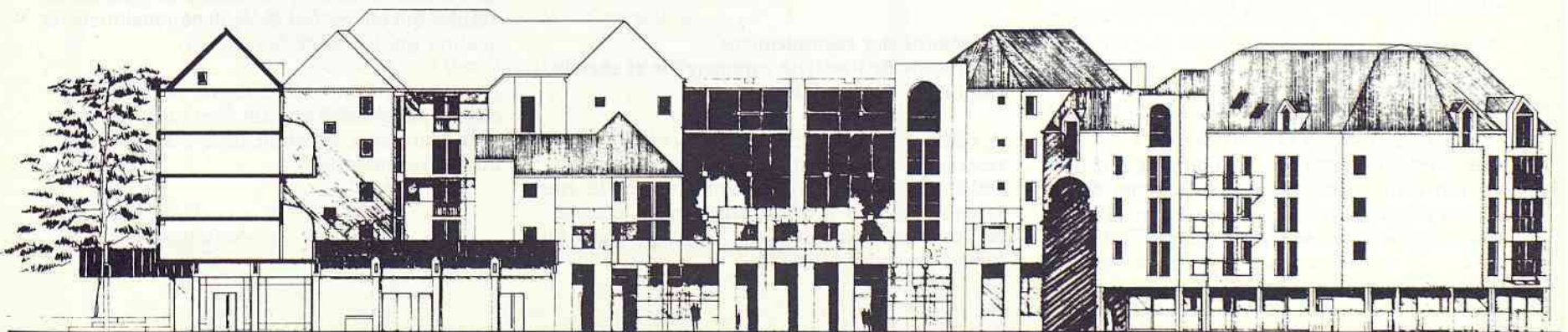
PLAN DE MASSE



Façade de l'avenue de Camberwell.



Vue sur rue intérieure d'un îlot.



CHRONOLOGIE DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Fin 1973 : le Conseil Municipal organise une consultation des Scéens sur les problèmes d'urbanisme.

20 juin 1974 : 1^{re} Commission extra-municipale « Aménagement du Centre » traitant de l'îlot Charaire.

17 septembre 1974 - 8 octobre 1974 - 7 novembre 1974 - 29 avril 1975 - 12 juin 1975 : Réunions de la Commission extra-municipale « Aménagement du Centre » ayant pour objet l'îlot Charaire.

24 novembre - 12 décembre 1975 : Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire au cours desquelles 1200 personnes ont noté leurs observations sur les registres d'enquêtes disposés à cet effet.

Décembre 1975 : exposition de 2 esquisses d'aménagement : l'une présentée par la SERETES, l'autre par un étudiant en architecture : M. FREON.

3 novembre 1976 : Réunion de la Commission extra-municipale.

Décembre 1976 : Exposition à la Mairie de la 1^{re} maquette réalisée par la SERETES.

5 avril 1978 : Une nouvelle Commission extra-municipale « Ilot Charaire » est créée.

Printemps 1978 : Exposition de la maquette et des plans modifiés par la SERETES.

17 mai 1978 - 26 juin 1978 - 16 janvier 1979 - 20 mars 1980 - 20 juin 1981 - 26 septembre 1981 : Réunions de la Commission extra-municipale « Ilot Charaire ».

Avril 1981 - juin 1981 : Mise à disposition du public du dossier de la Z.A.C. Charaire.

N.B. : Parallèlement, les réunions de la Commission extra-municipale du P.O.S. qui débutent en juin 1974, traitent du règlement d'urbanisme du Vieux Sceaux applicable à l'îlot Charaire.

UNE NOUVELLE CHANCE POUR LE CENTRE DE SCEAUX

Le centre traditionnel de Sceaux, c'est ce qu'on appelle le « Vieux Sceaux » avec notamment l'artère commerciale de la rue Houdan.

La disparition de l'imprimerie Charaire a fait naître une opportunité foncière exceptionnelle que la Municipalité a su saisir pour étendre la zone piétonne qui constitue maintenant l'un des charmes de la Ville. Cette opération rend également possible le renforcement du centre commerçant dans le but de freiner l'évasion vers les centres commerciaux régionaux voisins.

Encore fallait-il que son aménagement remplisse plusieurs conditions nécessaires à son succès.

Un Centre ouvert sur l'extérieur

La façade sur l'Avenue de Camberwell, et surtout l'angle avec la rue de Penthièvre, en face de l'arrivée de l'Avenue de Verdun, devait constituer l'entrée de l'opération.

Il a fallu pour cela libérer cet angle précédemment occupé par un garage avec station-service, qui pourra faire place à une véritable « porte d'entrée », notamment pour les piétons venant du métro par la rue de Penthièvre.

A l'autre extrémité sur l'Avenue de Camberwell, une autre entrée piétonnière était nécessaire à hauteur de l'arrêt d'autobus : elle donnera sur un espace plus végétal, grâce au maintien des principaux arbres existants (notamment les 2 grands cèdres du Liban).

La double ouverture sur la rue Houdan, par la rue Michel Charaire et en face de la rue Marguerite Renaudin, complète les possibilités d'accès et permet l'organisation d'itinéraires de traversée.

Continuité des cheminements Continuité de l'activité commerciale et sociale Continuité de l'architecture.

A cette continuité des cheminements doit correspondre une continuité du linéaire commercial : il ne s'agit pas de concurrencer la rue Houdan par un centre distinct, mais d'associer les commerces existants et futurs dans un même ensemble attractif.

La principale surface commerciale devant être visible depuis l'Avenue de Camberwell, il a fallu créer un linéaire commercial aussi continu que possible pour le relier à la rue Houdan.

Les équipements publics prévus : bibliothèque, halte-garderie, salles de réunions, devaient également être bien insérés dans l'espace public, ouvrant selon les cas sur un espace calme et planté, ou sur une place plus animée.

Pour les bureaux et l'hôtel projeté, le contact avec la voirie extérieure a paru plus nécessaire.

Un programme de logements a également semblé utile, tant pour l'équilibre financier de l'opération que pour y garantir une vie permanente, avec différentes catégories sociales.

Compte tenu de la dimension restreinte du terrain, les places de stationnement nécessaires pour tous les éléments, comme pour les besoins du centre existant, ont été prévues en souterrain.

Sur le plan architectural enfin, un tel projet nouveau greffé sur un centre historique constitue naturellement un défi, avec le double risque d'une architecture pastiche ou d'une rupture moderniste.

Ce problème de forme n'est d'ailleurs que le reflet de l'ambition globale du projet : réaliser de nos jours l'extension d'un centre-ville ancien.

LE PROJET RETENU

Le projet adopté après concours, et retenu parmi 3 projets de qualité, a semblé répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des objectifs mentionnés ci-dessus.

Il a apporté en outre des éléments originaux, notamment dans la mise en forme de la place centrale et de ses « portes », dans le modelé de la partie plantée et dans une ouverture vers le Jardin de la Ménagerie.

Le dispositif adopté pour le parking souterrain, s'il n'a pas pu répondre à un souhait d'éclairage naturel, a permis de maintenir le « Châlet du Parc » et deux autres maisons.

Dans le cadre de la Z.A.C., il a été autorisé la construction de 21 000 m² de surface de plancher, ce qui représente un COS moyen de 2 c'est-à-dire d'une densité inférieure à l'ensemble des immeubles édifiés dans le Vieux Sceaux.

Après le choix initial, la mise au point de ce projet a été suivie au cours de multiples réunions en Mairie, qui ont permis de veiller au maintien des qualités qui l'avaient fait choisir.

Il est aujourd'hui au début de sa réalisation : celle-ci permettra à chacun d'en juger sur pièce, et de participer personnellement à l'animation du nouvel ensemble.

C.N. DOUADY
Architecte-Urbaniste,
Conseil de la Ville

PROGRAMME DE L'OPERATION

(en surface hors œuvre nette)

PROGRAMME D'APRES PERMIS DE CONSTRUIRE

SERVICES PUBLICS (*)

- centre médico-social 755 m²
- bibliothèque 1 668 m²
- salles de réunion et Syndicat d'initiative (en cours d'étude voir Ilot 5)

(*) Programme destiné à remplacer les équipements actuels.

SERVICES PRIVÉS

- commerces 2 756 m²
- bureaux 1 246 m²
- activités 415 m²

LOGEMENTS LOCATIFS : 82 logts

- sociaux (P.L.A.) : 49 logts 5 214 m²
- non aidés : 33 logts 4 114 m²

STATIONNEMENT : (y compris îlot 5)

- sous-sol 338 places
- dont 125 banales
- contre-allée 31 places
- 369 places

ILOT 5 (en cours d'études)

- salles de réunions dont une de 500 places environ

- syndicat d'initiative : (dans le Chalet du Parc)
- hôtel** avec restaurant
- logements P.L.A.
- commerces.

PLANNING DES TRAVAUX

- Novembre 1982 : ouverture du chantier pour les îlots 1 et 6 (bibliothèque — centre médico-social — logements non aidés — commerces)
- Mai 1983 : début construction parking souterrain
- Décembre 1983 : fin du chantier de l'îlot 1 (centre médico-social + logements non aidés)
- Janvier 1984 : début du chantier des îlots 2 et 3 (commerces dont moyenne surface commerciale — bureaux — logements aidés)
- Avril 1984 : fin du chantier de l'îlot 6 (bibliothèque + logements non aidés)
- Mai 1984 : début du chantier de l'îlot 4 (commerces — logements P.L.A.)
- Juin 1984 : — fin du chantier parking — début des branchements / V.R.D.
- Septembre 1984 : fin du chantier de l'îlot 2
- Mars 1985 : fin du chantier de l'îlot 3
- Mai 1985 : — fin du chantier de l'îlot 4 — fin des branchements / V.R.D.

ILOT 5 : 1983 : mise au point du permis de construire
1984 : consultations d'entreprises
1985) travaux
1986)

ASPECTS FINANCIERS

■ I — Principe du financement de l'opération.

Les terrains compris dans le périmètre de l'îlot Charaire ont été loués pour une durée de 65 ans à l'O.C.I.L. ou, plus exactement, à trois sociétés immobilières spécialisées qui en font partie, à charge, pour celles-ci, de construire selon le programme et les plans fixés par la Ville.

Six promesses de bail à construction ont ainsi été approuvées par le Conseil Municipal le 23 juin 1982 et signées le 15 septembre dernier après quelques mises au point de détail. Il ne s'agit en effet pour l'instant que de promesses de bail, les baux définitifs par actes notariés n'intervenant qu'après établissement des états descriptifs et constatation des volumes et surfaces réellement construits.

Ces six promesses de bail correspondent aux espaces nécessaires pour les constructions ci-après :

- bureaux : Société Logement et Patrimoine (S.L.P.)
- petits commerces : Société Logement et Patrimoine (S.L.P.)
- moyenne surface commerciale : Société logement et Patrimoine (S.L.P.)
- logements aidés locatifs : S.A. d'H.L.M. Vallée de la Seine
- logements locatifs non aidés - îlot 1 : Omnium de Gestion Immobilière de l'Île de France (O.G.I.F.)
- logements locatifs non aidés - îlot 6 : Omnium de Gestion Immobilière de l'Île de France (O.G.I.F.)

Elles ne concernent pas encore les constructions prévues dans l'îlot 5 (hôtel — salles de réunion) dont le projet, en cours de mise au point, pourra être présenté dans quelques mois (deuxième tranche de l'opération).

■ II — Influence sur le budget municipal.

Les recettes que la Ville doit obtenir de l'opération sont de plusieurs natures (les chiffres ci-après sont tous donnés en valeur 4^e trimestre 1981).

1 - Pendant la période de construction

- a) versements en capital, soit 4,6 millions
- b) paiement selon la réglementation en vigueur
 - du dépassement du plafond légal de densité, soit 9,5 millions
 - de la taxe locale d'équipement, soit 0,9 millions
 - c) remboursement par l'Etat
- de la taxe sur la valeur ajoutée, payée par la Ville sur ses investissements dans l'opération, soit 4 millions
- d) subventions diverses estimées à 3 millions, soit au total environ 22 millions.

2 - Pendant toute la durée du bail

- a) loyer annuel de 430.000 F (indexé).
- b) impôts locaux ; largement fonction des activités commerciales, ces ressources ne peuvent être évaluées que de façon très approximative, en ordre de grandeur à 400.000 F.

Les dépenses de l'opération sont à la charge des sociétés constructrices qui bénéficient en contre partie des loyers à percevoir sur les habitations ou les locaux commerciaux, sauf en ce qui concerne les dépenses ci-après à la charge de la Ville :

— les acquisitions de terrains, la Ville ayant et gardant la propriété de l'ensemble des sols, soit au total environ 13 millions ;

— les équipements municipaux, à savoir :

Centre médico-social	2,7 millions
Bibliothèque	5,6 millions
Parking	7,4 millions
Voirie — réseaux divers	3,4 millions
Coût des travaux...	19,1 millions

Ingénierie (11 %)	2,9 millions
Conduite d'opération (4 %)	

Coût total des équipements de la première phase...	22 millions
---	--------------------

Il faudra y ajouter le crédit nécessaire à la construction dans l'îlot 5 d'une grande salle municipale et de salles de réunion, en cours d'étude comme cela est signalé plus haut. Depuis 1976 les sommes nécessaires au financement des acquisitions ont été inscrites à divers budgets municipaux, et l'emprunt globalisé de 1982 comporte déjà une première tranche de 3,4 millions pour les équipements.

Il résulte des chiffres ci-dessus cités :

a) que le coût total des équipements municipaux se trouve, hors îlot 5 pratiquement financé par les recettes de l'opération à percevoir pendant la période de construction ;

b) que les ressources procurées par le loyer et la fiscalité locale couvriront une grande part des charges financières des emprunts contractés pour les acquisitions foncières et les dépasseront dans quelques années puisqu'en pratique ces ressources sont indexées ; au surplus les charges financières disparaissent à la fin de l'amortissement des emprunts, soit dans 14 années. L'opération apportera alors une contribution positive importante au budget municipal.

Tels sont les ordres de grandeur des éléments qui découlent des promesses de bail. Bien entendu, les indexations d'une grande partie d'entre eux conduiront dans le temps à une évolution des chiffres réels. Les promesses de bail font apparaître la complexité de l'opération, mais aussi son résultat global :

a) accroissement considérable de l'animation du Centre-Ville et, à terme, du patrimoine municipal,

b) réalisation immédiate d'équipements indispensables, dont la charge financière (hors foncier) est presque équilibrée par les recettes immédiates, dues à la rentabilité de l'aménagement,

c) loyer important pendant 65 ans et ressources fiscales complémentaires.

Il y a lieu de remarquer que compte tenu de la volonté de conserver la propriété des sols et de réaliser des équipements très utiles, les résultats ci-dessus sont les meilleurs qu'il était possible d'obtenir puisqu'ils traduisent les offres les plus avantageuses reçues après une large mise en concurrence.

A. HERZOG
Maire-Adjoint
Délégué aux Finances

PROJET DE REHABILITATION DU CHALET DU PARC

Au 7 Rue de Penthièvre, en bordure de l'Opération Charaire, juste en face du Jardin de la Ménagerie, le CHALET DU PARC est un bâtiment très caractéristique de son époque.

Ses façades ont gardé une certaine qualité. Depuis la fin des démolitions de l'Îlot Charaire, on perçoit mieux sa situation exceptionnelle, surtout depuis l'Avenue de Verdun.

La Municipalité a décidé de réhabiliter et de restaurer cette construction caractéristique.

Etant donné la situation de ce bâtiment, à la porte du Vieux SCEAUX en venant de PARIS, et le caractère de son architecture, il paraît indiqué de l'utiliser comme un EQUIPEMENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION où prendrait place entre autre, le Syndicat d'Initiative (qui utilise actuellement des locaux très exigus et peu fonctionnels dans l'ancienne Mairie).

Le Chalet du Parc se présente actuellement ainsi :

— le rez-de-chaussée dont le plancher s'effondre est extrêmement délabré et inutilisable

— l'appentis accolé en façade Nord est également en très mauvais état, mais le plafond bois est pittoresque et pourrait être réutilisé

— au 1^{er} et au 2^e étage, existe un logement à chaque niveau, très mal équipé et distribué (en effet, on est obligé de rentrer dans le logement, soit par la salle de bains, soit par la cuisine).

Le but à atteindre est donc de restaurer, de compléter et de mettre en valeur l'architecture et de rendre le bâtiment plus utilisable.

Il est en conséquence envisagé :

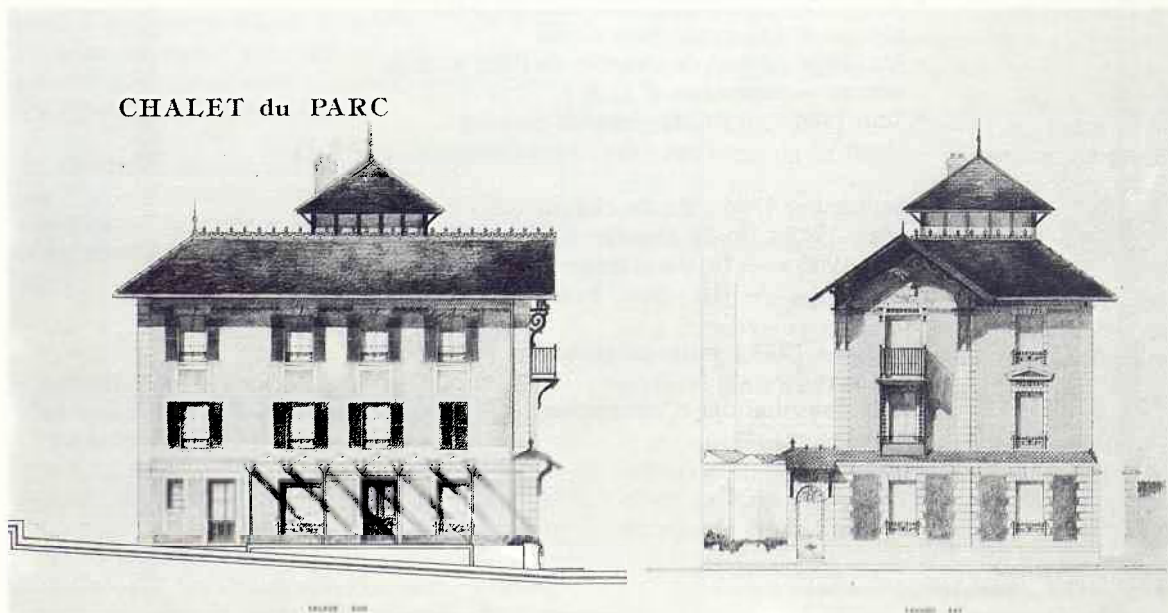
- de restaurer les façades et la toiture
- de réhabiliter les façades Nord et Ouest dans le même esprit
- de créer une cage d'escalier mieux située
- de créer des locaux adaptés aux besoins du Syndicat d'Initiative
- de réhabiliter les 1^{er} et 2^e étages.

A cet effet, j'ai fait les propositions suivantes :

— dans l'angle Nord-Ouest des deux façades aveugles est proposée une cage d'escalier qui, se prolongeant au-dessus des toitures existantes, formerait un belvédère comme il en existait beaucoup dans la région de SCEAUX et ROBINSON (il en reste encore quelques vestiges). Ceci permettrait de rééquilibrer les volumes et les façades, de remettre en valeur l'architecture locale d'une époque et assurerait une meilleure distribution des locaux.

Les bâtiments existants maintenus :

- Chalet du Parc :
 - bâtiment acheté par la ville en 1981 ;
 - étude confiée à M. Trousseau, architecte ;
 - les projets s'orientent vers l'installation du Syndicat d'Initiative, en remplacement des locaux de l'ancienne mairie, et de logements en étage.
- 9, rue Michel-Chaire :
 - bâtiment acheté par la ville en 1978 ;
 - sera intégré dans un aménagement commercial au moment de la livraison ;
 - pour le moment, utilisé en bureau d'études de chantier.
- 11, rue Michel-Chaire :
 - non encore acheté par la ville ;
 - fera l'objet d'études ultérieures.



Projet de réhabilitation du Chalet du Parc.

Depuis ce belvédère, directement accessible de l'extérieur par l'escalier, on pourrait avoir une vue panoramique de SCEAUX. Cela pourrait être un complément très utile du Syndicat d'Initiative.

— A rez-de-chaussée, au pied de cet escalier, dans l'angle rentrant de la façade, faisant face à la petite place prévue devant le futur hôtel-restaurant de l'îlot Charaire une grande pièce d'accueil serait créée pour le Syndicat d'Initiative, en réutilisant le plafond bois de l'appentis existant.

Cette nouvelle construction permettrait d'avoir de grandes vitrines indispensables pour une partie de l'activité du Syndicat d'Initiative qu'il n'aurait pas été possible de trouver dans le bâtiment existant sans en détruire le caractère.

Ces vitrines contemporaines ont été conçues de façon à s'harmoniser avec le caractère du bâtiment.

Les autres pièces du rez-de-chaussée qui sont de dimensions beaucoup plus réduites, serviraient aux bureaux et annexes indispensables au fonctionnement du Syndicat d'Initiative (mécanographie - petite salle d'exposition - bureau du Président - sanitaires et vestiaires).

Sur la rue de Penthièvre, une pièce pourrait être réservée pour le fonctionnement des animations occasionnelles (renseignements et ventes de billets pour les fêtes), cette pièce étant directement accessible de l'extérieur.

Le sous-sol serait réaménagé pour les archives indispensables.

— En façade Sud du Châlet du Parc, le long de l'immeuble voisin, était prévue initialement la sortie du parking souterrain de l'îlot Charaire.

Cela faisait disparaître le petit portail d'entrée très pittoresque sur la Rue de Penthièvre et risquait de nuire à la façade existante.

Il a donc été envisagé de reporter cette sortie de parking vers le Carrefour Camberwell-Verdun-Colbert en la faisant passer sous la rue de Penthièvre.

Cette disposition évite de couper le cheminement sur le trottoir au droit du Châlet du Parc et l'immeuble voisin vers l'îlot Charaire.

— Afin d'atténuer la profondeur de cette coupure et d'accompagner le bâtiment du Châlet, il est proposé de réaliser une véranda entièrement vitrée comme cela se trouvait souvent dans les vieilles grandes demeures de la région.

Ce volume entièrement transparent et protégé des intempéries permettrait d'abriter des expositions temporaires complétant les activités du Syndicat d'Initiative.

Le mur plein entre le portail et l'immeuble voisin serait arasé au niveau du soubassement, ouvrant cette transparence.

Ces aménagements et compléments traités dans le caractère de cette architecture et l'exploitation de cette nouvelle fonction, remettraient considérablement en valeur ce bâtiment de qualité ainsi dégagé.

LEON PIERRE TROUSSEAU
Architecte



Dans le but de maintenir un certain équilibre démographique et sociologique dans la Commune, la Municipalité s'est fixée parmi ses objectifs prioritaires 1°) l'amélioration du parc des logements anciens d'abord dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vieux Sceaux — avec l'A.R.I.M. Ile de France comme opérateur — puis par le biais d'un Programme d'Intérêt Général animé par l'A.S.A.H. "Association Scéenne pour l'Amélioration de l'Habitat" 2°) la réalisation de logements neufs locatifs à prix compatible avec les ressources des jeunes ménages.

C'est pourquoi, l'aménagement de l'îlot CHARAIRE ne comporte que des logements locatifs, pour partie financés avec des prêts locatifs aidés de l'Etat, pour partie à loyers libres.

LES LOGEMENTS A PRET LOCATIF AIDE

49 logements P.L.A. figurent au programme de la première tranche de l'îlot CHARAIRE, soit 5.200 m² de surface hors œuvre nette, 1.100 m² au moins étant réalisés dans la seconde phase constituée par l'îlot 5, soit une dizaine de logements.

Le logement P.L.A. ouvre à tous le droit à un habitat de qualité non discriminatoire, les foyers à revenus modestes pouvant bénéficier par ailleurs de l'A.P.L. "Aide Personnalisée au Logement" qui ramène les loyers à un taux acceptable par rapport à leurs ressources.

L'attribution des logements aidés a fait l'objet de négociations délicates parce que l'O.C.I.L. doit en priorité attribuer les logements qu'il construit aux salariés des entreprises qui lui versent leur contribution de 1 % de la masse salariale ; finalement cette attribution sera effectuée comme suit :

- 25 attribués par la Ville, dont 6 en accord avec l'O.C.I.L., à des ménages figurant sur la liste municipale des demandeurs et employés par des entreprises cotisant à l'O.C.I.L. (1 % patronal),

- 14 attribués par l'O.C.I.L. : dans un souci de bonne gestion de l'opération CHARAIRE, la Commission Municipale du Logement souhaite être informée préalablement des candidatures,

- 9 attribués par la Préfecture du Département.

Les dossiers de demandes de logements déposés en Mairie sont examinés par la Commission Municipale du Logement, comme tous les autres logements dits sociaux.

LES LOGEMENTS A LOYER LIBRE

33 logements seront construits dans l'îlot 6 au-dessus de la bibliothèque et dans l'îlot 1 au-dessus du centre médico-social.

Ces logements non aidés sont attribués exclusivement par le preneur de l'opération, c'est-à-dire par la Société "Logement et Patrimoine" qui est une des branches de l'O.C.I.L.

PIERRE LOURADOUR
Conseiller municipal
délégué au logement.



L'opération de rénovation de l'îlot Charaire à Sceaux bénéficie d'une situation exceptionnelle au cœur de la Ville dans le centre commerçant organisé autour de la partie piétonne de la rue Houdan.

Sur le plan commercial, l'opération a été conçue pour freiner l'évasion vers les centres commerciaux régionaux proches et doit constituer une entité avec les commerces existants rue Houdan, rue de Penthièvre, rue des Ecoles, rue du Docteur Berger et rue du Four.

L'étude de marché réalisée par le service spécialisé du B.A.P.H. a fait ressortir qu'il y avait place dans ce quartier pour une moyenne surface commerciale comprenant 890 m² de surface de vente consacrés essentiellement à l'alimentation, à la droguerie et aux produits d'entretien. D'autre part, cette étude a mis en évidence le faible nombre de commerces liés aux loisirs. La programmation d'un café-brasserie a donc semblé intéressante.

Il est apparu par ailleurs que la clientèle jeune ne disposait pas d'un choix suffisamment important en matière d'équipement de la personne. C'est pourquoi il est prévu que les autres commerces de l'opération accueilleront des activités du type : prêt-à-porter, loisirs, équipement de la maison et services divers.

Il est à noter que la relative exigüité des locaux commerciaux proposés interdit un certain nombre d'activités (ameublement, cycles...).

Sur cette base, un dossier a été soumis à la Commission Départementale de l'Urbanisme Commercial des Hauts-de-Seine qui a décidé lors de sa séance du 29 septembre 1981 d'accorder l'autorisation sollicitée par la Société Logement et Patrimoine en vue de créer un centre commercial de 3.370 m² H.O. comprenant une moyenne surface commerciale de 1.804 m² H.O. dont 890 M² de vente.

En fonction des activités souhaitées, la commercialisation se poursuit à un rythme relativement rapide.

Les activités actuellement représentées sont :

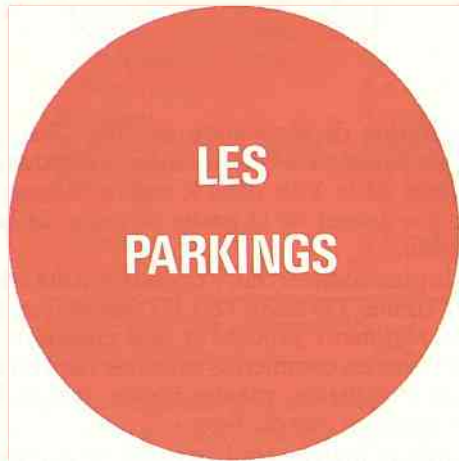
- prêt-à-porter hommes femmes
- sports
- bijouterie
- caisse d'épargne
- linge de maison
- café-brasserie

Il est à noter qu'en matière d'attribution des locaux commerciaux les Scéens continueront à bénéficier de la priorité, à activité et conditions égales.

L'îlot 5 qui doit être achevé dans un an environ après les autres îlots, comportera des services du type : pressing, talon-clé minute, etc...

La Société Logement et Patrimoine a confié la commercialisation de tous ces commerces à la Société "Les Losanges" 57-59 Bd Malesherbes. Téléphone : 522 22.22 (M. PITCHEN)

M. PITCHEN
Chargé de la commercialisation
O.C.I.L. B.A.P.H.



Le parking souterrain permet de dégager en surface un plateau piéton en liaison directe avec la partie piétonne de la rue Houdan.

L'accès au parking se fait à partir de la contre-allée, à mi-hauteur de l'Avenue de Camberwell. La sortie est prévue sur la route de Penthièvre par une traversée en souterrain de cette voie et un débouché de la rampe en amont du carrefour de Penthièvre le long du Jardin de la Ménagerie, évitant ainsi de couper le trottoir Ouest de la rue de Penthièvre.

La Municipalité a, d'ores et déjà prévu d'utiliser la même rampe pour la sortie d'un futur parc de stationnement aménagé sous l'actuel parking Houdan-Penthièvre.

Un soin particulier a été apporté au traitement et au confort du parking. Il est prévu sur les 2 niveaux peinture et éclairage de qualité. Les accès piétons se situent en différents endroits de filot de façon à éviter les trop longs parcours en sous-sol. enfin, un ascenseur monte-caddies est prévu à proximité de l'accès de la moyenne surface commerciale.

Cependant, cette offre de stationnement n'est pas la seule que la Municipalité envisage dans le Vieux Sceaux afin de résorber le déficit de l'offre par rapport à la demande, qu'elle émane de résidents, ou de clients des commerces ou d'usagers des équipements publics.

PIERRE MONCEAUX

Maire-Adjoint

Délégué aux Travaux

Le programme de l'opération comporte 369 places de stationnement réparties de la façon suivante :

- 338 places sur 2 niveaux de parking souterrain dont 125 banales, c'est-à-dire à l'usage de tous.
- 31 places sur la contre-allée de l'Avenue de Camberwell.

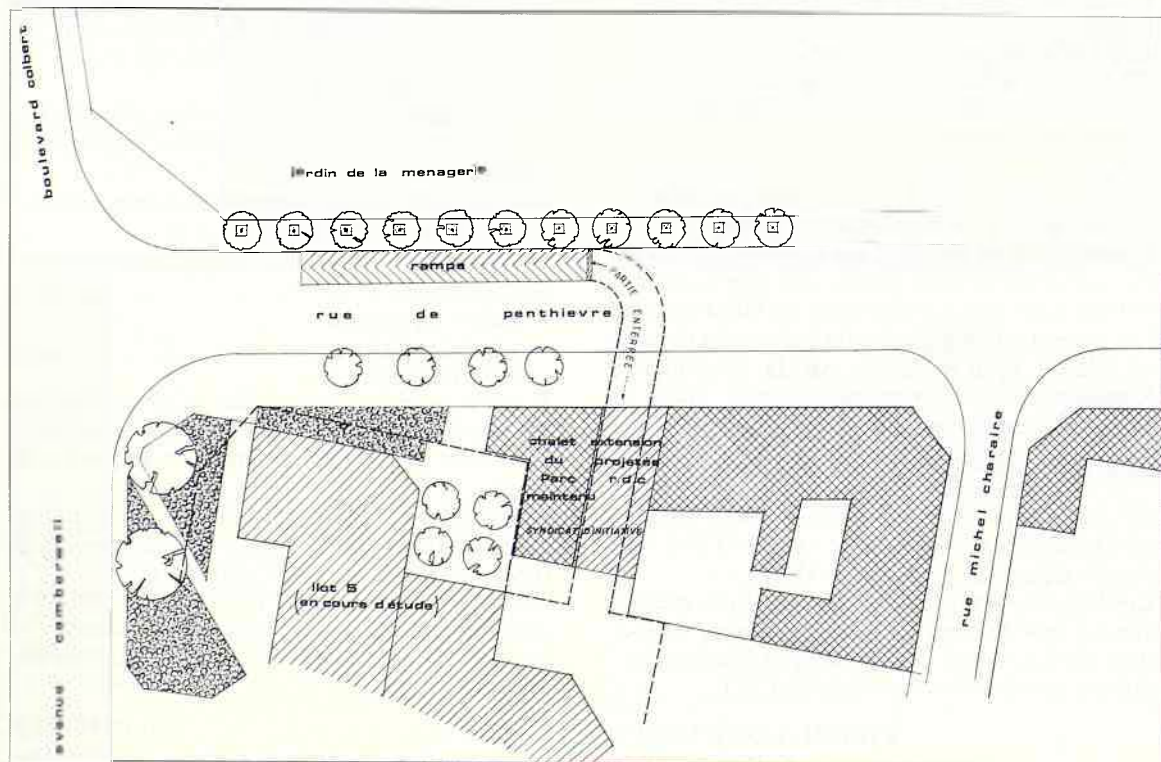


Le projet de "déménager la bibliothèque sur Charaire" pose aux habitués beaucoup de questions et suscite des commentaires plus ou moins amènes : quitter une si jolie maison avec un si beau parc ! Certes le jardinet intérieur de 150 m² qui nous séparera des voisins ne pourra pas rivaliser avec la perspective du grand canal, mais ce que nous perdrons en charme, nous espérons le gagner dans l'amélioration du service et des possibilités nouvellement offertes. Ce sera à nous tous, bibliothécaires et lecteurs, de faire de ce nouveau lieu, une maison aussi accueillante.

D'abord la bibliothèque sera de plain pied sur la rue : on pourra entrer directement dans le hall, voir l'intérieur du service, sans le côté solennel donné par le portail, la cour et le perron actuel. Gageons qu'on y entrera plus facilement pour faire une recherche rapide pour laquelle on ne se déplace pas jusqu'à la rue du Dr Berger : en allant chercher son pain ou son journal, on pourra pousser une pointe jusqu'à la bibliothèque... à condition bien sûr que ses horaires d'ouverture soient élargis. Ce que nous espérons et qui pourra se faire si l'équipe au travail est renforcée car service public et service intérieur ne vont pas ensemble et on ne peut faire le travail intellectuel que nécessite la mise en service des livres, dans le brouhaha du bureau de prêt.

Dès l'entrée on a le choix entre trois possibilités : les périodiques dans le hall, ou accéder derrière aux romans pour adultes et à la salle de travail plus au calme, au fond de la bibliothèque sur l'avenue Camberwell, ou descendre dix marches et choisir un documentaire. Si on est enfant, on descend automatiquement les dix marches et on trouve son secteur avec les salles de conte, d'activité et les albums, les romans et les premiers documentaires. Dès qu'on a dix ans, on choisit ses documentaires en commun avec les adultes. En jouant sur la légère déclivité du terrain on est encore au ras du jardin au premier niveau inférieur. Jusque là rien de bien nouveau, direz-vous. J'espère que la disposition des rayonnages et des présentoirs, rendra la recherche plus facile et le choix aisé.

Mais la grande nouveauté vient au-dessous : une vraie salle d'activités pour adultes, salle de conférences, de réunions, d'expositions pour laquelle nous avons de grands projets : faire des présentations régulières d'œuvres graphiques, c'est-à-dire présentations des illustrateurs qui concourent au plaisir de nos livres actuels ; livres pour enfant bien sûr, mais aussi illustrateurs de livres d'adultes : dessinateurs d'humour, de B.D., graphistes qui peu à peu transforment la présentation de tous les matériaux imprimés.



Rampe de sortie du parking.

Imaginez un peu les dessins de Folon, de Tomi Ungerer... avant qu'ils ne partent à l'impression. Nous voudrions à côté de ces noms prestigieux, suivre ce qui se transforme dans l'art graphique d'aujourd'hui à raison de trois ou quatre expositions par an (peut-être sommes nous ambitieux, mais il faut l'être si on veut mener à bien cette animation...) La salle ayant sa propre sortie à l'extérieur, nous pensons pouvoir l'utiliser même hors des horaires normaux de la bibliothèque.

Et enfin la discothèque annoncée depuis 1970 (rappelez-vous l'ouverture de l'annexe aux Gêmeaux qui devait la comporter). En France, ce sont, depuis 20 ans, les bibliothèques publiques qui ont assuré le service des discothèques d'écoute et de prêt. La place nous a manqué au Petit Château ; cette fois nous ne raterons pas le départ : les personnes chargées de la mettre en place ont été engagées. Et c'est tout au long de l'année 1983 que les collections de disques vont être constituées. Avec, nous l'espérons, un début de vidéothèque. Cet équipement est encore expérimental dans les bibliothèques, mais la Direction du Livre suit ces expériences avec intérêt. La bibliothèque deviendra ainsi une Médiathèque : même si le néologisme n'est pas beau, il a pris force ces dernières années et nous risquons de le voir de plus en plus utilisé pour un service comme le notre.

Quand vous saurez que l'Institut Florian — section spécialisée en langues et parlars d'oc — aura sa salle, plus petite, mais mieux aménagée qu'actuellement au deuxième étage du Petit Château et que les Amis de Sceaux — Société d'histoire locale — qui a son siège à la bibliothèque municipale, disposera d'une petite salle pour conserver le "fond local" vous connaîtrez tout de la partie publique de notre future bibliothèque-médiathèque.

Restent les transformations du service intérieur : nous prévoyons le regroupement des bureaux de l'ensemble du personnel avec la salle d'équipement et de réparations et le secrétariat-archives qui sont actuellement dispersés sur plusieurs niveaux et dans les deux autres bâtiments.

La modification essentielle qui interviendra, sera le passage très probable à l'informatique pour la gestion des commandes et du prêt (ce qui est déjà en place dans de nombreuses bibliothèques en France), et, nous l'espérons, pour la recherche documentaire, ce qui permettra à chacun d'obtenir d'un seul coup d'œil sur l'écran, la liste des livres d'un même auteur avec leur cote ou la liste des livres sur un sujet donné, sans être obligé de feuilleter des tiroirs entiers de fiches d'une commodité relative.

Le déménagement dans de nouveaux locaux fascine et inquiète l'équipe chargée de faire fonctionner la bibliothèque, mais elle est fondamentalement consciente de la nécessité d'établir un équipement qui puisse satisfaire les besoins de la population et cela pendant de longues années : 2000 n'est pas loin. Nous ne pourrions plus nous satisfaire des formules qui ont suffi par le passé, mais qui deviennent caduques de nos jours et qui usent une énergie sans grand rapport avec l'efficacité obtenue. Nous attendons l'automne 1984 avec espoir, curiosité et... humour.

Thérèse PILA
Bibliothécaire

LE CENTRE MEDICO-SOCIAL

Dans le programme de l'îlot Charaire figure, en particulier, depuis l'origine, la construction d'équipements médicaux-sociaux installés actuellement soit dans des locaux vétustes et peu adaptés, soit de façon précaire dans des bâtiments préfabriqués.

Le regroupement des équipements médico-sociaux permettra d'assurer un meilleur service à la population et une gestion plus rationnelle, grâce à une certaine polyvalence du personnel.

Les équipements prévus

Une halte-garderie d'une capacité d'accueil de 40 enfants, en remplacement de l'actuelle, installée de façon précaire sur la plate-forme SNCF ; située de façon excentrée par rapport aux quartiers actifs de la ville, elle est de ce fait actuellement sous-utilisée alors que les besoins en ce domaine sont importants.

Un centre de protection infantile, en remplacement de celui installé au 24 bis rue des Ecoles. Il s'agit là d'un service public bien connu de la population mais dont l'accès reste difficile et les locaux vétustes.

Une centre de soins, en remplacement de celui, installé lui aussi au 24 bis rue des Ecoles. Cet équipement, de création récente, a été implanté provisoirement dans des locaux anciens situés au 1^{er} étage, ce qui rend l'accès difficile aux personnes âgées.

Un centre de planification et d'éducation familiale, en remplacement de celui regroupé aujourd'hui avec le centre de soins.

Une crèche familiale, équipement nouveau créé à cette occasion pour mieux répondre aux problèmes posés par la garde des enfants

Situation des équipements médico-sociaux sur Charaire

Le parti urbaniste qui préside à l'aménagement de l'opération Charaire a permis de dégager cinq îlots.

L'îlot 1, qui accueillera les équipements médico-sociaux, est le plus méridional. Greffé sur la partie centrale de la rue Houdan piétonne, il s'organise autour d'un patio sur lequel s'ouvre, à rez-de-jardin, l'ensemble de ces équipements.

Cette vaste cour sera réservée pour moitié au jardin clos de la halte-garderie, prolongement extérieur des locaux de jeu, le reste étant affecté à la circulation des piétons.

L'accès aux équipements pourra donc se faire, soit sans emmarchement à partir de la rue Michel-Charaire à l'Est, soit à l'Ouest par la voirie dans le prolongement septentrional de la rue Marguerite-Renaudin, soit au Nord par le jardin des Cèdres, devant la bibliothèque municipale dans les niveaux de l'îlot 6.

DESCRIPTION DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS

La halte garderie

Le but de ce service est la garde occasionnelle des enfants de 3 mois à 6 ans (extension de la loi en 1979) toute l'année, afin de libérer, quelques moments dans la semaine, les mères des jeunes enfants pour des activités ou démarches personnelles ou pour un travail à temps partiel.

Sur Charaire la nouvelle implantation de cet équipement au cœur du quartier commerçant du centre et son regroupement avec les autres équipements médico-sociaux permettent de penser que sa fréquentation augmentera sensiblement.

Les effectifs de la nouvelle halte-garderie ont été portés à 40 enfants dans le but d'y intégrer par roulement 10 enfants de la future crèche familiale.

La surface utile offerte à la nouvelle halte-garderie est de 280 m². Les locaux d'activité des enfants s'ouvriront au Sud, de plain-pied sur un jardin privatif de plus de 200 m² situé à l'intérieur du patio formé par l'îlot 1.

Le centre de protection infantile

Le centre de protection maternelle et infantile (PMI) a été créé à Sceaux en 1948. Il s'agissait alors, à travers la surveillance des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans, de prévenir la mortalité infantile et parfaire l'éducation des mères.

Une séance de vaccination "adultes" est organisée à partir d'un fichier tenu à jour depuis 20 ans.

Le centre est en outre autorisé à régler les primes obligatoires de Sécurité sociale : primes de surveillance et d'allaitement.

Sur Charaire. La surface utile de mise à disposition du centre sera de 170 m².

Une 6^e consultation hebdomadaire sera assurée par un pédiatre, pour répondre à l'implantation de la crèche familiale.

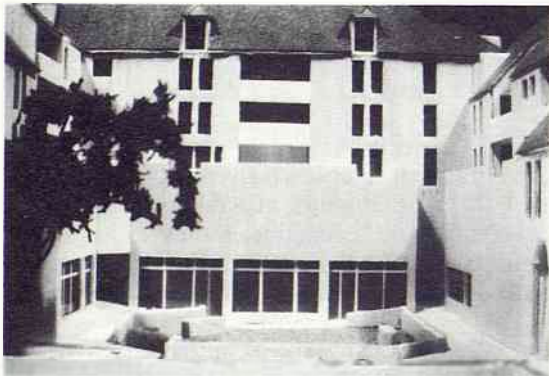
Le centre de soins

Le but de ce service est double :

— assurer des soins infirmiers sur place aux personnes valides;

— effectuer des soins d'hygiène et infirmiers à domicile pour les personnes immobilisées à court ou long terme; le besoin de ce service avait été mis en évidence en 1978, à l'occasion d'une enquête faite auprès de la population.

Sur Charaire. Là plus qu'ailleurs, l'accessibilité des nouveaux locaux de plein-pied est très appréciable. Les surfaces utiles prévues (108 m²) permettront de créer un cabinet de pédicurie, très demandé, et d'étendre l'activité de soins à domicile. Une très large polyvalence des locaux est prévue avec le centre de planification et d'information familiale.



Le centre de planification et d'information familiale

Le centre de planification et d'information a été ouvert en mars 1969 pour, d'une part, répondre aux demandes d'information, en particulier sur la contraception et, d'autre part, tenter d'aider les couples en difficulté à résoudre leurs problèmes.

Sur Charaire. Les locaux sont jumelés à ceux du centre de soins. Là encore, le regroupement de l'ensemble des équipements médico-sociaux est primordial pour assurer un meilleur service à la population.

La crèche familiale

Cet équipement sera créé à l'occasion de l'opération de l'îlot de Charaire. Le Conseil municipal a décidé de sa création pour répondre au problème posé par la garde des enfants de 2 mois et demi à 3 ans et devant la saturation des deux crèches collectives de 50 et 60 places.

Les locaux offerts à cet équipement auront une surface utile de 110M², les locaux d'accueil étant communs au centre de protection infantile.

L'OCIL PRENEUR DU BAIL

En 30 ans, l'Office Central Interprofessionnel de Logement (O.C.I.L.) a contribué à la réalisation de plus de 100.000 logements avec le concours d'organismes associés tels que ceux qui interviennent dans le cadre de la rénovation de l'îlot Charaire.

L'O.C.I.L. a été fondé en 1953 par des organisations patronnales professionnelles et interprofessionnelles de la région Ile de France représentées, de même que les organisations syndicales de salariés, au sein de son conseil d'administration.

L'O.C.I.L. est le principal collecteur de la contribution des entreprises au logement de leurs salariés, le 1 % logement. La collecte de l'O.C.I.L. et des C.I.L. associés, au cours de l'exercice 1981/82, a été de 535 millions de Fr. Les prêts aux salariés consentis dans toute la France représentent environ la moitié de l'utilisation de cette collecte, l'autre moitié étant utilisée dans le bassin parisien pour assurer les activités de construction de logements aidés par l'Etat. L'O.C.I.L. s'appuie, pour accomplir cette tâche, sur différents organismes maîtres d'ouvrage ou prestataires de services dont il a suscité la création dans ce but. A SCEAUX, le Bureau administratif de Promotion de l'Habitation (B.A.P.H.) intervient comme maître d'ouvrage délégué pour la construction des équipements publics. D'une façon générale, le B.A.P.H. assure des missions opérationnelles de prestations de service en matière foncière et immobilière, non seulement pour le compte des organismes constructeurs associés à l'O.C.I.L., mais aussi d'entreprises, d'associations, de caisses de retraites et, comme c'est le cas à SCEAUX, de collectivités locales. Il peut assurer aussi la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de logements, de résidences pour retraités, de commerces, d'équipements ou de bureaux.

Les organismes maîtres d'ouvrage qui interviennent dans l'opération de l'îlot Charaire sont la Société d'H.L.M. de la Vallée de la Seine, la Société "Logement et Patrimoine" et l'Omnium de Gestion Immobilière de l'Ile de France (O.G.I.F.).

La Société d'H.L.M. de la Vallée de la Seine déjà implantée à SCEAUX aux Mésanges avec un patrimoine de 140 logements, réalise 60 logements locatifs. La Société "Logements et Patrimoine" construit les bureaux et les commerces et l'O.G.I.F. réalise 33 logements locatifs non aidés par l'Etat.

Outre son expérience dans la construction neuve et notamment en matière de rénovation urbaine, l'O.C.I.L. a financé des logements réalisés par d'autres constructeurs non associés, restauré des logements anciens, effectué des prêts complémentaires à des familles pour l'acquisition ou l'amélioration de logements.

Au total, c'est une population de près de 800.000 personnes qui a bénéficié depuis 30 ans de l'aide de l'O.C.I.L..

J.M. HERDUIN
Chargé de l'opération
O.C.I.L. B.A.P.H.

LES CONCEPTEURS ET L'ARCHITECTURE

Le programme du réaménagement de l'îlot Charaire va se traduire par des volumes construits, dont les emplacements, les masses globales, les liaisons, l'architecture constituent l'essentiel de ce que l'œil du passant en retiendra.

Le projet remis par l'O.C.I.L. est l'œuvre conjointe de 3 architectes.

Dès 1974, Bernard FREON, alors élève à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris rencontre M. Michel PIQUARD, Maire-Adjoint Délégué à l'urbanisme et à ce titre chargé de suivre le projet. En 1975, il présente le point de ses réflexions à l'occasion d'une première exposition publique parallèlement au projet élaboré par la SERETES, et décide de poursuivre son étude sur l'îlot Charaire dans le cadre de son diplôme. Philippe GUIBOUT se joint alors à B. FREON. Les deux élèves architectes présentent conjointement leur diplôme en milieu 1978 et deviennent architectes. Ils décident de tenter leur chance lors de la consultation d'architectes lancée par la Ville. L'équipe se voit renforcée par M. Louis SCHNEIDER, Directeur d'Etude de B. FREON et de P. GUIBOUT pendant leur diplôme.

Les trois architectes lauréats du concours en 1980 se sont adjoints l'O.T.H. comme bureau d'études techniques.

Les maîtres d'ouvrage de leur côté confient à SOCOTEC les diverses missions de contrôle technique.

Dans le respect du programme imposé par la Ville, le parti architectural a porté sur le choix d'une expression contemporaine transposant dans un nouveau vocabulaire les caractéristiques propres au bâti du vieux village d'Ile-de-France. Les murs des façades seront traités en enduits au tonalités variées s'inspirant de la palette composite des mortiers traditionnels du Vieux Sceaux, les percements respectent une proportion en faveur des pleins et s'ordonnent à la manière des élévations d'inspiration classique des immeubles voisins, les toitures à pentes moyennes recevront une couverture de tuiles plates variant en tonalité avec les bâtiments.

Un jeu de passages couverts ou vitrés sous portiques accompagnera le chaland dans sa promenade au travers des commerces installés au rez-de-chaussée des immeubles.

Les cèdres, autour desquels s'organise le square de la bibliothèque, ont fait l'objet d'un cahier des charges particulier destiné à assurer leur préservation tant au niveau conceptuel que pendant le chantier.

BERNARD SIMONNET
architecte DESA
directeur des services
techniques municipaux.

ASSOCIATIONS

Les Gémeaux

Dès le 1^{er} février, les Gémeaux vous proposent un spectacle. Il s'agit à la fois de cinéma et de musique classique. En effet, sur le film « *La Nouvelle Babylone* », film soviétique muet de 1928 retraçant l'histoire de la commune de Paris en 1871 (mise en scène : G. Kosintev et L. Trauberg), l'ensemble Ars Nova, orchestre symphonique dirigé par Marius Constant, jouera la partition de Chostakovitch, prévue initialement pour ce film.

Chostakovitch, mort en 1975, n'avait que 23 ans lorsqu'il composa la musique de ce film. A l'époque, celle-ci n'était pas sonorisée. Elle était exécutée dans la fosse d'orchestre et c'était Chostakovitch lui-même qui, au pupitre, défendait sa partition plan par plan, au regard de l'image sur l'écran. En cela même, les dons du jeune compositeur se révèlent : invention mélodique, pouvoir dramatique, sens de l'ironie et du sarcasme. C'est donc un document à la fois sur une époque, sur l'évolution de Chostakovitch et sur un genre qui a peu progressé, la musique de film, que nous vous proposons de venir voir le mardi 1^{er} février à 21 h.

**

Pendant les vacances scolaires, ne restez pas inactifs ! Les Gémeaux vous proposent un stage de danse et de musique rock, du 5 au 12 février. Ce stage débouchera sur un spectacle, le 12 février au soir. Deux stages fonctionneront simultanément : un stage de danse contemporaine, avec Marie-Christine Gheorghiu et Alain Buffard (qui créèrent « *Riposte* » dernièrement aux Gémeaux, puis à la nuit « *Actuel* » en 1982) et un stage de musique rock, avec le groupe Rita Mitsouko. Ces deux stages fonctionneront parallèlement puis de façon convergente, de manière à monter un spectacle. Pour tout renseignement ou inscription (coût : 400 F + adhésion), n'hésitez pas à nous téléphoner ou à venir nous voir.

Le 22 février à 21 h, place à la variété, au rire et à l'humour avec Jango Edwards dans son spectacle « *The Truth* » (La Vérité). Pour Jango Edwards : « *Le premier travail du bouffon est de faire rire et son second travail est de présenter l'information avec perspicacité. Le sourire est universel, tout le monde le comprend partout et c'est ce qui fait du clown un personnage universel* ».

Un rire ravageur adapté au tempo rock, un rire dévastateur qui casse les verres et les valeurs établies : Jango Edwards et ses copains sont ce qui se fait de plus délirant et de plus drôle dans le monde du spectacle.

Discours irrévérencieux, à la fois subversif et bon enfant, c'est un feu d'artifice, une synthèse du comique absurde, de la noble clownerie. Athlète en déshabillé, crooner de charme, poivrot chaplinesque, il irrite et séduit à la fois. Homme de scène multiple, Jango Edwards crée une gestuelle étonnante, amplifiée par l'outrance de son maquillage et des costumes.



« *La Nouvelle Babylone* » - Musique interprétée par l'ensemble Ars Nova.

Mais qui est-il ?

Né à Détroit, Jango Edwards a choisi un genre artistique original mais difficile : la clownerie. Pour promouvoir son art, il l'enseigne à l'Oval Theatre Group de Londres puis pèlerine à travers l'Europe. Véritable homme-orchestre, son talent de musicien l'a conduit à travailler avec les plus grands du country rock américain. Il a déjà trois albums à son actif.

Le cinéma fera également appel à lui. Il a tourné notamment avec R.W. Fassbinder et Gloria Behrens.

En tant que grand maître du rire, il crée à Amsterdam, en 1975, le célèbre Festival des fous (fou au sens moyenâgeux du terme) et

donne à des acteurs et musiciens la possibilité de s'exprimer librement.

**

Le 25 février (à 14 h 30 et 21 h) et 26 février (à 21 h), vous pourrez voir les « *Essais* » de Montaigne, transposés sur scène grâce à Jourdheuil et Peyret qui ont fait le pari de monter sur les planches des textes destinés à être lus. Le public du Théâtre de la Commune à Aubervilliers, où ce spectacle fut créé la saison dernière, leur a donné raison. A vous donc de juger pour cette série exceptionnelle de trois représentations : « *Le rocher, La lande, La librairie* » de Jourdheuil et Peyret.

Les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux

Le quatuor Rosamonde

Nous vous rappelons notre prochain concert, le 27 février à 17 h 15, à l'ancienne mairie (68, rue Houdan). **Le quatuor Rosamonde** interprétera pour nous le quatuor en Si Bémol Majeur K 589 de Mozart, le quatuor n° 3 de Bartok et le quatuor en La Mineur « *Rosamonde* », opus 29 de Schubert.

Ce quatuor, formé d'Agnès Sulem, 1^{er} violon, de Thomas Tercieux, 2^e violon, de Jean Sulem, Alto, et de Rudolf Kuhn, violoncelle, qui a remporté le concours de quatuor à cor-

des d'Évian en 1982, débute une carrière internationale très prometteuse. Rappelons également que ce quatuor est soliste à Radio-France.

D'autre part, nous vous signalons que notre assemblée générale se tiendra le mercredi 27 février, à 20 h 30 très précises, à la salle des conférences de la mairie de Bourg-la-Reine (face à la mairie, 1, boulevard Carnot - 1^{er} étage). Elle sera suivie, à 22 heures, d'un « *pot d'amitié* » pour le 10^e anniversaire de l'association, pot auquel vous êtes tous conviés.

***** PEINTURES *****
PAPIERS PEINTS et TISSUS
DÉCORATION - RAVALEMENT
r. bourgoin
 9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) - 92330 SCEAUX
 DEVIS GRATUITS ☎ **702.59.17** 24h sur 24

Pomme d'Amour

CADEAUX BIJOUTERIE FANTAISIE
 « *Pomme d'amour,*
la boutique que l'on croque à pleines dents ! »
 96, Rue Houdan - 92330 Sceaux - Tél. 661.00.37

ASSOCIATIONS

Collège Universitaire Fontenaisien

Antenne de Sceaux

C'est en voisin que Jean-Daniel Le Franc est venu de Fontenay le 16 novembre dernier. Ancien chef du service industriel du commissariat général du Plan, il était particulièrement qualifié pour exposer ce qui a été, ce qui est, et ce que devrait être la politique industrielle de la France.

Après avoir rappelé que, depuis les chocs pétroliers de 1975 et leurs conséquences (déséquilibre des balances commerciales, réduction de la croissance, montée du chômage), les politiques industrielles menées dans les différents états ont pris une importance accrue, il a évoqué les attitudes que peut prendre la France dans le contexte international.

Condamnant tout protectionisme, il a conclu, sans faire preuve d'un optimisme excessif, que, malgré les difficultés que rencontrent actuellement les économies occidentales, la situation pourrait être redressée. Il suffirait que les pays industrialisés adoptent une position différente à l'égard des pays en voie de développement et que, sur le plan intérieur, les « partenaires sociaux » abandonnent leurs attitudes d'affrontement devenues

anachroniques et stériles, dans un monde où l'électronique et l'informatique ont totalement modifié les données sociales et économiques.



Le 6 janvier dernier, le R.P. Roger Guichardan, Augustin de l'Assomption, auteur - sous le nom de Jacques Ouvard - d'une vingtaine de romans policiers parus dans la collection « Le Masque » (dont le premier, « L'assassin est dans le couvent », a obtenu le grand prix du roman d'aventures en 1959), a raconté dans quelles conditions il a été amené à ce genre littéraire. C'est pendant l'unique mois de vacances annuelles que lui laissait, durant 38 ans, la fonction de rédacteur en chef du magazine « Le Pèlerin », qu'il a écrit la plupart de ses « polars ».

En dépit de la mauvaise opinion de Paul Claudel (« Le roman policier, lupanar de la littérature »), celui-ci n'est pas un genre inférieur. Pour Thomas Narcejac qui le pratique avec talent, il est au contraire « un récit où le raisonnement crée l'effroi qu'il est chargé d'apai-

ser ». Trois directions actuelles ressortent :

- romans noirs, surtout américains : aventures, violence, meurtres ;
- romans à énigme d'origine française : vraie tranche de vie à vrais ressorts psychologiques ;
- romans à suspens, privilège des américains et de Boileau-Narcejac : longue menace aboutissant à la terreur.

La preuve la plus convaincante que le roman policier est une œuvre d'art qui sublime la vie : il est dans toutes les mains, y compris celles d'évêques et de cardinaux !

Comment l'écrire, ce roman à énigme, familier à Jacques Ouvard. En commençant par la fin. En faisant apparaître le coupable avant le sixième chapitre. En évitant l'absence d'action, le surnaturel, le poison inédit, les hasards trop propices, les intuitions trop subtiles. En introduisant un thème profond que le lecteur un peu curieux et averti cherchera au-delà de la lecture d'un trait. En rendant hommage à la logique et à la raison : le roman à énigme est né avec le positivisme d'Auguste Comte. Enfin, en créant un type de détective sympathique.

Les Samedis Musicaux de Sceaux

La Grande Ecurie et la Chambre du Roy

1983 sera une riche année pour la musique, avec les anniversaires de Rameau, Brahms et Wagner.

En présentant un concert de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, les Samedis Musicaux de Sceaux participent à ces célébrations.

En effet, le 19 février prochain, à 17 h 30 en concert-animation et à 20 h 45 en concert du soir, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux », cet ensemble présentera notamment le « Concert en sextuor n° 3 en La Majeur » de J.-P. Rameau, dont ce sera le tricentenaire cette année.

La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dirigée par Jean-Claude Malgoire est l'une des meilleures formations spécialisées dans la musique des 17^e et 18^e siècles.

Après avoir débuté sa carrière comme hautboïste symphoniste, J.-C. Malgoire se passionna pour les « musiques anciennes », ce qui l'incita à créer un ensemble d'instruments à

vent qui prendra le nom de « Grande Ecurie du Roy ». Très vite, il lia à cet ensemble une formation de musique de chambre : « La Chambre du Roy ».

Cet orchestre se consacra d'abord à la musique de concert des 17^e et 18^e siècles. Il se spécialise maintenant dans l'opéra baroque et a participé, à ce titre, à de nombreux

festivals : English Bach Festival, Aix-en-Provence, Mai de Versailles, etc.

La qualité de cet ensemble et le choix des œuvres présentées devraient combler les nombreux mélomanes qui ne manqueront pas cette exceptionnelle soirée.

Au programme : Rameau, Mozart, Stamitz, Leduc.



**MENUISERIE • BOIS DÉTAIL
CLÉ MINUTE • SURVITRAGE**

ets CHATEAU

86, rue Houdan (rue piétonne) - 92330 SCEAUX ☎ 861 01 25
RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS

AVIS

NOTRE IDÉE PREMIÈRE « VOUS SÉDUIRE »
NOTRE SOURCE D'ÉNERGIE « L'ESPRIT »
NOTRE ARME EFFICACE « LE SOURIRE »
AUSSI DES MILLIERS DE CADEAUX
POUR LE PLAISIR - LE COUP DE CŒUR
NOTRE NOM LA GLORIETTE
(création 1963 - référence)
4, RUE FLORIAN - SCEAUX - 350 46 10

ASSOCIATIONS

Association des Chêneaux-Sablons

Colloque sur la sécurité

A l'invitation de l'association des Chêneaux-Sablons, 120 personnes de ce quartier se sont réunies aux baraquements, le 17 décembre dernier, afin d'ouvrir une discussion la plus large possible sur les problèmes relatifs à la sécurité, à la protection contre les agressions et les vols, et d'en appréhender les aspects à l'échelle d'un quartier.

La réunion était présidée par Étienne Claude, président de l'association. Y ont apporté leur contribution très active et leur expérience, MM. Dufourcq-Lagelouse, conseiller municipal, Hernandez, adjudant-chef, commandant la brigade de gendarmerie de Sceaux, Charbonnier, directeur de la sûreté au commissariat de Sceaux, Soudron, de la direction des policiers en tenue du commissariat, Robert, agent général d'assurances, et Delhomme, du centre de documentation et d'information de l'assurance. Une délégation de la sympathique brigade de surveillance de nuit s'était jointe à l'assemblée.

Les buts initiaux de cette réunion étaient les suivants :

- faire plus ample connaissance avec nos services de police et de gendarmerie ;
- faire naître un esprit de coopération entre les services officiels chargés à des titres divers de la sécurité au niveau des quartiers et les habitants ;
- informer la population sur les constantes qui apparaissent dans les diverses agressions et vols, et sur les moyens à mettre en œuvre à différents niveaux pour mieux assumer la protection et la dissuasion ;
- faire éventuellement apparaître le rôle d'une association de quartier dans ce type de démarche.

Les possibilités d'une association de quartier sont multiples : élaborer des synthèses et les présenter sous une forme assimilable par les services officiels, intervenir auprès des autorités compétentes grâce à son caractère officiel et à son statut juridique, posséder une structure d'accueil permanente, recueillir et diffuser rapidement les informations dans le quartier.

Il ne s'agit pas, pour une association de quartier, de vouloir se substituer à un service officiel de protection et de sécurité. A chacun son rôle selon ses moyens. Sa raison d'être est avant tout d'améliorer la qualité des communications entre les habitants eux-mêmes et

entre ces derniers et les dispositifs officiels et associatifs voisins.

De cette communication dépend l'efficacité des moyens mis en place.

Trois niveaux sont ressortis de cette réunion, auxquels se rattachent les diverses actions de protection et de dissuasion.

● Le niveau individuel

Les exposés des spécialistes de la police et des assurances ont été fort intéressants : protections vraiment trop sommaires, négligences multiples, réactions de confiance incompréhensibles vis-à-vis d'individus inconnus. Des réflexes élémentaires doivent donc être acquis par chacun pour une protection minimum.

● Le niveau des relations entre voisins

Nombreux ont été les cas cités où la dissuasion s'est exercée grâce à la vigilance active de voisins attentifs et, à contrario, où des vols ont été commis avec la « complicité » tacite de voisins passifs retranchés dans leur quant-à-soi.

Le doigt a été mis sur la nécessité pour chacun « d'acquiescer son environnement » et sur l'importance fondamentale de la consigne : observer, signaler, témoigner.

● Le niveau du quartier

On s'est vite aperçu de la difficulté d'établir une voie de communication souple et efficace entre les services de police, leur expérience, leur connaissance des faits et des menaces

et de leur évolution, et les habitants (c'est-à-dire les victimes potentielles) au niveau des rues, des immeubles, des pavillons, des familles.

C'est là que le rôle d'une association de quartier est primordial pour être :

– d'abord, un moyen d'information rapide grâce à sa structure « en ombrelle » par l'intermédiaire de ses correspondants de rue (transmission de signalements, de méthodes d'agression...);

– mais aussi, un moyen d'expression des habitants vis-à-vis des autorités et des services : intervention auprès des élus, mise en forme de requêtes particulières, rédaction de demandes officielles (cas de l'ilotage par exemple).

En conclusion, l'unanimité de l'assemblée s'est faite sur la nécessité de créer une commission permanente « sécurité » dans le cadre de l'association des Chêneaux-Sablons. Neuf personnes se sont portées volontaires pour constituer cette commission. Son rôle sera d'étudier en détail les diverses actions à entreprendre pour améliorer les conditions de sécurité du quartier, et de veiller à leur promotion. Le travail de ce groupe, soucieux de cet aspect prévention, agissant dans l'esprit de l'association des Chêneaux-Sablons et en étroite collaboration avec la municipalité et les services de police et de gendarmerie, est une expérience nouvelle dont on suivra les méthodes et les résultats avec certainement beaucoup d'intérêt.

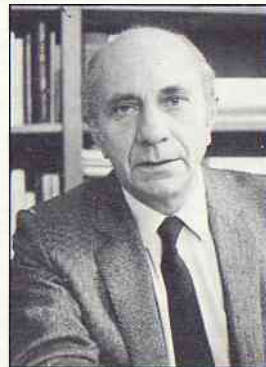
Sceaux-Accueil

Georges Duby à Sceaux

Lundi 21 février à 14 heures, à l'ancienne mairie (68, rue Houdan), Sceaux-Accueil, le Club des Aînés et l'UFCS organisent une conférence suivie d'un débat avec l'historien Georges Duby sur le thème : « La condition féminine au moyen âge ». Georges Duby, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, œuvre depuis plusieurs années pour une large diffusion de l'histoire de haut niveau ; il est sans nul doute notre plus grand historien du moyen âge.

Né à Paris en 1919, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès-lettres, il enseigne l'histoire à Paris, Lyon, Aix et Besançon. Depuis sa thèse sur la société au XI^e et XII^e siècle dans la région maconnaise, de nombreux ouvrages sur les sociétés médiéva-

les se sont succédés ; c'est son dernier livre « Le chevalier, la femme et le prêtre » qui servira de base à notre conférence-débat ; ce livre nous fait rejoindre, par delà les siècles, des hommes et des femmes dont les comportements sont à la fois très proches et très loin des nôtres.



Ch. Bazian - Hachette

En dehors de l'intérêt de cet ouvrage, cette rencontre nous permettra de parler avec ce grand historien, d'interroger le médiéviste, l'écrivain ou tout simplement l'homme.

Pour tout renseignement et inscription, téléphoner au 661 25 88.

M.-L. Schenkel

jean-louis perveaux décorateur

agencement d'appartements

22, rue Bertron 92330 SCEAUX tél. 702. 20. 60

CONSEIL
AMENAGEMENT
TRANSFORMATION
RENOVATION

ASSOCIATIONS

Cyclo Tourisme de la Ville de Sceaux

Mis en confiance par les résultats obtenus dans l'épreuve pédestre « Paris Tour Eiffel-Ver-sailles » du 31 octobre, quelques cyclos étaient présents dernièrement à une marche de 26 km, allure Audax, c'est-à-dire à une moyenne de 6 km/heure.

De plus, pour clôturer brillamment 1982, ils participèrent les 18 et 19 décembre à l'une des grandes épreuves de l'année, « Le cross du Figaro ». Parmi les 32 000 participants, on comptait cinq cyclos du CTVS qui, bien que non spécialistes, terminèrent à des places tout à fait honorables. Mme L. Guinot participa à deux séries et se classa respectivement 15^e sur 217 et 37^e sur 90. M. F. Gibaut se classa en catégorie vétéran, 249^e sur 792. En catégorie « vieilles pointes I », de 59 à 64 ans, M. R. Guinot termina 233^e sur 312. Enfin, en catégorie « vieilles pointes II », 70 ans et plus, M. A. Dejean se classa 29^e sur 183 et Lolo Berger, 66^e sur 183, malgré une chute à la sortie d'un obstacle (notons d'ailleurs son apparition sur les écrans de télévision au journal du 19 décembre).

D'autres épreuves pédestres auront lieu prochainement.

En ce qui concerne la bicyclette, nous vous rappelons que, chaque dimanche, une promenade d'environ 50 km est organisée au départ de l'angle de la rue Houdan et de la rue Florian, à 9 heures. Le retour est prévu vers 11 h 30.

La première épreuve organisée par le CTVS aura lieu le dimanche 13 mars prochain au départ de la grille d'honneur du Château, à 7 heures. Il s'agira d'un brevet Audax « ini-



Lolo Berger au Cross du Figaro.

tiation » de 100 km (allure moyenne : 23,5 km/heure). Nous vous y attendons nombreux.

Le bureau et les adhérents du CTVS vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé, et vous engagent tous à venir les rejoindre.

Pour tout renseignement concernant le CTVS (organisation des sorties, brevets, épreuves, rallyes, etc.), contacter :

- Lolo Berger. Tél. 661 22 01;
- René Bonnemaïson. Tél. 661 02 95;
- Jacques Marie. Tél. 631 46 16;
- Norbert Dalioli. Tél. 702 32 75.

Association des Officiers de Réserve des Hauts-de-Seine Délégation de Sceaux

Le capitaine Joseph Celo, chevalier de l'ordre national du Mérite et chevalier du Mérite militaire, a quitté, en 1982, la présidence de la section de Sceaux de l'Association des Officiers de Réserve des Hauts-de-Seine.

Adhérent à l'association depuis 1969, il présidait la section de Sceaux depuis le 1^{er} janvier 1971 et fut membre du comité directeur du 11 juin 1980 au 15 mai 1982.

Les officiers de réserve de l'AOR 92, et ceux de Sceaux en particulier, le remercient chaleureusement des services qu'il a rendus dans les réserves, du contact toujours fructueux et amical qu'il a entretenu avec eux et forment le vœu de poursuivre, en 1983, les actions qu'il avait entreprises. Ils proposent à

tous les officiers de réserve de les rejoindre et les invitent en particulier à une conférence-rencontre sur l'armée de l'air le 24 février 1983 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville de Clamart.

Le commandant Bedu, président de la section à laquelle nous sommes désormais rattachés, sera heureux de vous accueillir à cette occasion et de s'entretenir avec vous des activités de notre association.

Pour recevoir les informations sur ces activités, vous pouvez contacter le commandant Bedu, 7, impasse Villa-des-Roses, 92140 Clamart - Tél. 644 82 01.

La délégation de Sceaux
AOR 92

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM)

Vous qui connaissez une personne atteinte de troubles mentaux, peut-être êtes-vous disponible pour apporter une aide aux familles de malades.

Dans tous les cas, si vous vous sentez concernés par la maladie mentale, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre association.

Quels sont nos objectifs ? :

- rompre l'isolement provoqué par la maladie mentale ;
- créer un environnement psychologique, social et juridique qui accompagne et prolonge l'action thérapeutique ;
- faciliter la réinsertion sociale du malade ;
- être l'interprète, auprès des pouvoirs publics et des familles touchées par la maladie, de tout ce qui concerne l'évolution du statut du malade et des structures de soins.

De quels moyens disposons-nous ? :

- du temps et des efforts de nos adhérents, regroupés en sections départementales ;
- de permanences, de services de rencontres et d'information au niveau de chaque section départementale et des communes ;
- de fonds privés (cotisations), de subventions accordées par les collectivités locales pour des objectifs précis ;
- de sessions de formation d'animateurs et de responsables ;
- d'un bulletin d'information trimestriel.

Dans votre commune, vous pouvez vous adresser à Mme Champion-Bonnet, 13 allée Esterel.

Au niveau du département, vous pouvez obtenir des informations en téléphonant, du lundi au vendredi, de 8 h à 9 h 30, au 642 27 78 et de 13 h à 15 h, au 788 14 44 ; du lundi au jeudi, de 19 h à 21 h, au 631 68 65.

Le bureau de la section
des Hauts-de-Seine

L'HIRONDELLE

16, place du Général de Gaulle - Sceaux



Remises progressives
LISTES DE MARIAGE

arts de la table • cadeaux



CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE

entreprise PRIEZ

22, 24, RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92-FONTENAY-AUX-ROSES

service dépannage rapide

AGRÉÉ G.D.F.

tel. 350-24-40

COMMUNIQUÉS

Le CREP et les arts

Exposition artistique
du 11 avril au 11 juillet 1983

Le Centre Régional d'Éducation Populaire (CREP) de Châtenay-Malabry, en collaboration avec la direction départementale du Temps libre, Jeunesse et Sports des Hauts-de-Seine et les Amis du CREP, organise, du 11 avril au 11 juillet 1983, une exposition artistique pluridisciplinaire.

L'objectif de cette manifestation est, d'une part, de promouvoir les artistes amateurs du département des Hauts-de-Seine et, d'autre part, d'informer le public sur le CREP, centre de formation, mais aussi lieu d'expression de toute activité d'éducation populaire. Enfin, en réunissant ses différents organisateurs, elle permettra de réaliser une action départementale commune en Ile-de-France en faveur de l'expression artistique.

Cette exposition est ouverte à tous les artistes amateurs individuels ou participant par l'intermédiaire d'une association ou d'une école. Les artistes individuels pourront présenter deux œuvres, les associations, quatre.

Les candidats doivent s'inscrire **dès que possible** au CREP, 1, rue du Docteur-Le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry. Le dépôt des œuvres devra s'effectuer entre le 1^{er} et le 13 mars 1983, également au CREP.

Différentes techniques artistiques sont concernées par cette exposition :

- photographie (format support 30 cm x 40 cm) ;
- peintures, fusains, encres (format non limité) ;
- sculptures sur tous matériaux pour une exposition en vitrine (format) ou une exposition à l'extérieur (dimensions libres) ;
- gravures, lithographies, sérigraphies, etc. (format non limité).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Frelaud au CREP. Tél. 660 67 53, poste 18.

Il est à noter que durant l'exposition, et en liaison avec le centre de rencontres artistiques des Nuits de Sceaux, des concerts de jeunes interprètes seront présentés à Châtenay-Malabry et au CREP.

PERMANENCE DU DÉPUTÉ

M. Georges Le Baill, député de la circonscription, tiendra une permanence au centre socioculturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux, le jeudi 17 février 1983, de 17 h à 19 h.

IFAC 92

Animateur de centre de vacances ?

Pendant les vacances scolaires ou le mercredi, les enfants fréquentent les centres de vacances ou les centres de loisirs sans hébergement.

Les personnes qui participent à l'animation de ces centres sont, soit titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), soit en cours de formation.

Le BAFA se compose de 3 stages :

- le stage de formation théorique qui dure 8 jours ;
- le stage de formation pratique qui dure de 15 à 24 jours ; ce stage se déroule dans un centre avec des enfants ;
- le stage de perfectionnement ou de spécialisation qui dure 50 h.

Pour suivre ces stages, il faut avoir au minimum 17 ans.

L'ensemble de cette formation permet d'aborder des sujets aussi sérieux que la psychologie des enfants ou la responsabilité des animateurs face à la famille, l'employeur, etc., mais aussi, de se préparer plus concrètement à l'animation de groupes en réalisant des veillées, des grands jeux, etc.

L'IFAC (Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités) a été créé par les élus locaux pour dispenser cette formation qui prépare au BAFA et ensuite trouver des postes aux animateurs.

Prochains stages

Calendrier formation

- du vendredi 4 au samedi 12 février 1983.

Calendrier spécialisation

- du vendredi 4 au mercredi 9 février 1983 :
 - photo, audio-visuel en centres de vacances ;
 - expression : corps, voix, rythme.
- du samedi 5 au dimanche 13 février 1983 :
 - centres de neige (ski alpin).
- 4 week-ends : 12 et 13, 19 et 20 février ; 5 et 6, 12 et 13 mars :
 - surveillant de baignade en externat.

Pour tous autres renseignements ou pour retirer un dossier d'inscription contacter : IFAC 92 - 16, rue de l'Abbé-Derry 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. 736 94 88.

Permanence du conciliateur

Mme Lamarche, conciliateur, tient ses permanences à la mairie de Sceaux les 2^e et 4^e lundis du mois, de 15 h à 17 h.

CIAS

Permanence fiscale pour les personnes âgées

Le CIAS (Centre Information Accueil Services) organise à l'intention des Scéens âgés une permanence fiscale. Si vous avez des difficultés pour rédiger votre déclaration de revenus, une personne compétente se tiendra à votre disposition les mardis 15 et 22 février à partir de 15 h, au CIAS (21, rue des Écoles - Tél. 661 65 24).

Nous vous rappelons que le CIAS tient ses permanences les lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h 30 et les mardi et jeudi de 15 h à 17 h (21, rue des Écoles - Tél. 661 65 24) et le lundi de 14 h à 16 h (2, rue du Docteur-Roux - Tél. 660 51 18).

Caisse primaire d'assurance maladie

La caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine informe les assurés sociaux du département qu'ils pourront désormais obtenir toutes les informations sur les démarches à effectuer concernant l'affiliation, l'immatriculation, l'assujettissement, l'assurance personnelle et l'assurance volontaire, au centre de renseignements situé dans le hall de l'immeuble, 41, rue des Trois-Fontanot 92026 Nanterre Cedex - Tél. 729 03 03.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale met, à partir de janvier 1983, à la disposition des lecteurs, des dossiers de presse sur les sujets d'actualité. Ces dossiers sont à consulter sur place.

A cette occasion, rappelons que la bibliothèque est ouverte du mardi au samedi de 14 h à 18 h, le jeudi jusqu'à 19 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h.

Pour les enfants, le service fonctionne le mardi et le jeudi de 16 h à 18 h, le mercredi et le samedi de 14 h à 18 h, avec l'heure du conte le mercredi matin de 10 h à 12 h.

Bibliothèque municipale : 9, rue du Docteur-Berger.



ETS. BASSEREAU
fabrique, pose, entretien et répare
**TOUTES FERMETURES
STORES TOILES - VÉNITIENS**
3, rue des Coudrais - 92330 SCEAUX ☎ 660.15.99

ambulances ☎ 631.69.22
Santé - Confort - Service
NUIT et JOUR
Vente et location
de cannes et béquilles • Matériel médical
Service municipal - Toutes distances
175, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART

petites annonces

OFFRES D'EMPLOI

Cherche personne sérieuse pour garder un enfant de 3 ans le matin à partir de 7 h 30 et pour l'accompagner à l'école, après Pâques. Tél. 702 81 34 (le soir après 17 h).

Cherche une personne ayant une voiture (chauffeur de taxi de préférence) pour accompagner régulièrement un enfant à son école. Trajet Sceaux-Place d'Italie, chaque matin à 8 h 15 sauf le week-end. Cherche également institutrice ou personne compétente pour s'occuper d'un petit garçon en difficulté (enrichissement du langage, apprentissage de la lecture et de l'écriture, activités d'éveil), 1 h 30 tous les soirs à partir de 17 h, sauf le week-end. Tél. 660 58 77.

Cherche femme de ménage, 10 à 15 heures par semaine, pour ménage et repassage. Sceaux centre. Tél. 350 43 87, après 18 h 30.

Jeune couple, sans enfants, cherche dame pour ménage environ 6 heures par semaine. Sceaux centre. Tél. 660 82 60 après 19 h.

Recherchons une personne ayant l'habitude des enfants pour garder certains jours en semaine notre petite fille (3 mois). Tél. 702 95 89.

DEMANDES D'EMPLOI

Secrétaire sténo-dactylo, 37 ans, recherche place stable à Sceaux. Tél. 661 19 23.

Jeune fille aimant les enfants et s'en occupant depuis plusieurs années dans les familles, à mi-temps, cherche travail stable. Tél. 702 50 74.

Jeune femme cherche à garder tous les jours chez elle 1 à 3 enfants, du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires. Tél. 661 22 76 (aux heures de repas et le soir).

COURS PARTICULIERS

Donne cours de français, anglais, espagnol tous niveaux et aide à faire devoirs : 45 F l'heure. Tél. 661 17 82 (demander Brigitte).

Donne cours de guitare classique tous niveaux. Tél. 702 22 18.

Jeune fille, étudiante en 1^{re} année de droit, cherche personne en 4^e année pour lui donner des cours. Tél. 741 45 00 (le matin).

Donne cours d'anglais : 40 F l'heure. Tél. 350 05 10.

IMMOBILIER

A louer, dans ancienne ferme, petite villa tout confort, dans l'île de Noirmoutiers; pendant les vacances de Pâques : 1 050 F; pendant le mois de juin, trois personnes : 1 000 F, quatre personnes : 1 150 F. Tél. 661 24 01.

Jeune fille cherche à louer studio ou petite chambre dans la région (près du métro). Tél. 368 59 86.

Cherche à louer dans Sceaux, appartement 4/5 pièces, à partir de juillet 1983. Tél. 868 18 09.

Etudiant, 21 ans, cherche à louer rapidement studio à Sceaux, prix raisonnable. Tél. 868 08 64 (sauf le matin).

A louer à Menton (06) grand 2 pièces, 2/4 personnes, loggia, parking, vue sur mer, près plage et tous commerces, à partir du 18 avril. Tél. 660 11 65.

Jeune fille, très sérieuse, 20 ans, étudiante en droit, cherche chambre à louer, de préférence chez un particulier à Sceaux ou à proximité. Tél. 741 45 00 (le matin).

VENTES

A vendre quatre panneaux muraux Roche-Boboïs, teck massif, comprenant étagères, vitrines, bar, meubles : 3,60 x 2,50 x 0,40. Possibilité de couvrir un mur de 4,50 m. Les éléments peuvent être séparés. Prix : 4 500 F. Tél. 660 54 89.

Vends vélo 1/2 course Peugeot pour enfant 5/7 ans. Très bon état. Prix : 500 F (valeur 850 F). Tél. 665 97 80.

A vendre un canapé-lit rétro 1900, tissu beige : 3 000 F; un bureau enfant, 2 places, ancien, refait neuf en chêne : 650 F; un vélo

enfant 6 ans : 300 F; un carillon 1900 à réparer : 150 F; un ensemble bureau adulte, cuir noir 3 pièces neuf : 800 F; une table ronce de noyer avec rallonges, style Henri IV 1900 : 7 000 F; une paire de skis + bâtons (1,80 ou 1,90) : 150 F; un vélo pliant adulte : 600 F ainsi que diverses affaires enfants de 0 à 6 ans (vêtements, draps, jouets...), des robes de grossesse et des vêtements hommes et femmes (plus accessoires) : prix à débattre. Tél. 660 32 07.

A vendre une chaîne Hi-Fi, platine « Pioneer » PL 12 D, ampli « Scott » 235 S, enceintes KLH 31 et casque « Pioneer » SE 305 : 2 500 F; une antenne TV : 300 F. Tél. 660 32 07.

A vendre R4 GL 1978, 71 000 km; sièges simili-noirs, inclinables. Prix argus : 11 700 F; un tapis « Flokati », grandes dimensions, blanc. Prix : 300 F. Tél. 702 05 81 (le matin).

A vendre peinture à l'huile 1930 dans beau cadre, une aquarelle encadrée, un portrait aux pastels encadré, un chevalet ancien pour peindre, une glace ancienne style Henri II. Tél. 702 38 98.

A vendre une paire de chaussures de ski homme, taille 9 1/2 (43), « Le Trappeur » : 600 F; une paire d'après-ski en phoque homme, taille 42/43 : 500 F; des porte-skis voiture : 200 F. Tél. 660 32 07.

A vendre ampli « Inkel » 2 fois 30 watts (750 F) + enceintes « Scott » impeccables (950 F) la paire. Tél. 350 97 40.

A vendre chaîne Hi-Fi avec : platine T.D. « Revox » (B. 795), platine T.D. « Sansui » (FR. D35), ampli/préampli « Sansui » 80 W (AU. D5), platine cassette « Sansui » (D. 350 M), enceintes « New-Advent » de luxe (5 002), réverbération/ampli « Sansui » : (RA. 900), égalizer 2 x 10 T. « Sansui » (S.E.7), mixage 6 entrées « Phonia », (Stéréo MX. 800), rack « Sansui », casque AKG (K. 141), 2 micros (de salons!) « Philips » (EM. 8 411. Stéréo). A vendre également, un téléviseur noir et blanc avec radio + cassette + horloge digitale alarme-écran 23 cm « Philips ».

Le tout en parfait état de fonctionnement. Prix à débattre. Tél. 702 02 45 ou 350 67 48. Demander Franck.



office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM = EFFICACITÉ - SÉCURITÉ
153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE ☎ 660.44.66

VENTES
LOCATIONS
CONSTRUCTIONS NEUVES



SCEAUX Lakanal

Quartier privilégié près Parc de Sceaux et RER Brg-la-Reine, luxueux 4 pces 82 m² + 12 m² de balc., gd liv. dble, 2 ch., s.de.bns, cuis. carrelée, entrée, vestiaire, nbreux plac., parking inclus : 990 000 F.

SCEAUX

Près Lakanal et RER Brg-la-Reine, quartier résidentiel et calme, belle maison moderne toit ardoise sur 1 500 m² de parc, séj. en L 60 m², belle cheminée, cuis. équipée chêne, 3 ch., s. de bns + s. d'eau + aptt indépendant 2 pces confort. en r. de ch., ss-sol total chauffage gaz, garage 3 voitures : 2 500 000 F.

SCEAUX ROBINSON Métro

Situation privilégiée près RER et tous services, ds pte résid. 1960, beau séj. plein sud, 2 ch., s. de bns, cuisine, chauff. centr. radiat. : 350 000 F.

Parc de SCEAUX

Situation recherchée : sur 600 m² de jdn clos de murs, splendide maison de maître 1960 cosue, ttes huisseries et parquets chêne, gd hall d'entrée, réception 45 m², cheminée, 5 ch., 4 s. de bns, cuis. avec entrée de service, palier 30 m² à l'étage avec salon de musique; grenier 130 m² tot. isolé, possib. 4 ch. + 2 bns supplém.; ss-sol total : buanderie séchoir, 2 pces rangement avec plac., cave à vin, chauffier, garage 2 voit. : 2 300 000 F.

SCEAUX HER

Splendide aptt 6 pces 155 m² + balcons 31 m², luxueux imm. pierre de taille, ascens., sur jardin, calme, hall marbre 10 m², liv. triple 47 m², balcon ouest, cuis. 11 m² tte équipée, 3 ch. (19, 16 et 13 m²) s/balcons, 2 s. de bns, 3 w.-c., dressings et gds plac., box inclus : 1 680 000 F.

Parc de SCEAUX

Près de métro, maison contr. très soignée, entrée vestiaire, beau séj. sud-est, 2 ch., s. de bns, sur ss-sol total avec 1 ch. indép., s. d'eau, garage, chaufferie, cellier, chauff. centr. gaz : 820 000 F.

BOURG-LA-REINE RER

Dans un parc parfaitement entretenu, pt imm. récent, halls marbre, aptt 4 pces, entrée 11 m², séj. dble au sud, vaste cuisine + coin repas, 2 ch., s. de bns fenêtré, chauff. centr. radiat. : 550 000 F.

BOURG-LA-REINE Parc de Sceaux

RARE - Petite résidence 1972 calme ds verdure, luxueux aptt 6 pces : Jiv. dble ouvert sur gd balcon plein sud, 4 ch., 2 s. de bns, cuis. très fonctionnelle avec s. à manger, chauff. centr. radiat., 2 caves, box fermé et park. extérieur : 1 100 000 F.

CHATENAY-MALABRY RER

Petit imm. 1973 pierre de taille, isolation thermique, luxueux aptt. 5 pces dont 4 ch., s. de bns + s. d'eau, cuis. 11 m², gds dressings et plac., séj. s/balcon 10 m², luxuriante verdure, papier japonais, tissus, chauff. centr. radiat. gaz, box inclus : 920 000 F.

BOURG-LA-REINE Parc de Sceaux

Petit imm. 1974, ascens., calme et verdure, aptt 3 pces 68 m² très bien distribué : entrée, séj. sur loggia 7 m² plein sud, 2 ch., cuis. 10 m² équipée, s. de bns carrelée et claire, chauff. centr. radiat., park. inclus : 595 000 F.

service de garde des médecins et pharmaciens

DATES	MEDECINS	PHARMACIENS
FEVRIER		
Dimanche 6 ...	Dr ROMEO 18 bis, rue de Fontenay 350 80 19	Mme PHAN-DUYEN 43, rue des Coudrais 702 40 44
Dimanche 13 ...	Dr SILBERT 5, boulevard Colbert 661 07 82	Mme THIÉBAUT 7, av. des Quatre-Chemins... 661 16 12
Dimanche 20 ...	Dr VERDON 31, rue des Pépinières 702 65 48	M. VARIN 45, rue Houdan 661 00 91
Dimanche 27 ...	Dr BENOUAISCH 138, av. du Gal-Leclerc 660 74 87	M. LEBLANC 51, rue de Bagneux 661 10 59
MARS		
Dimanche 6 ...	Dr BESNARD 74, rue du Lycée 661 02 45	Mme PIQUET-KUNTZ 144 bis, av. du Gal-Leclerc .. 350 03 00
Dimanche 13 ...	Dr BRIDEY 42-44, rue de Fontenay 350 88 41	Mme GAILLOT 127, rue Houdan 702 77 97

CENTRE 15

Il y a le 12 pour les renseignements, le 13 pour les réclamations, le 17 pour police-secours, le 18 pour les sapeurs-pompiers. Il y a maintenant le 15 pour les urgences médicales...

En cas d'urgence	
POLICE-SECOURS	17 350.27.02
POMPIERS	18 702.09.38
CENTRE ANTI-POISONS	205.63.29
SERVICE D'URGENCE MÉDICAL	15 (Centre 15)
SERVICE D'URGENCE DENTAIRE	776.25.42 (les dimanches et jours fériés de 9 à 12 heures)
AMBULANCES NUIT ET JOUR	631.69.22 (Service municipal)
GAZ (Service d'urgence)	660.87.82
ÉLECTRICITÉ (Service d'urgence)	677.47.00
TAXI :	
- Bourg-la-Reine	661.00.00
- Montrouge	656.94.00
S.N.C.F. (Renseignements)	261.50.50

**NE DIFFÉREZ PLUS VOS PROJETS :
UTILISEZ NOS DIVERSES FORMULES DE PRETS PERSONNELS**



consultez-nous

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

un service bancaire complet grâce à ses spécialistes



AGENCES LOCALES

AGENCE DE SCEAUX
106, rue Houdan - rue piétonne
Tél. (1) 350 68 26

BUREAU D'ANTONY-SUD
161, av. de la Division-Leclerc
Tél. (1) 666 02 19

BUREAU DE CHATENAY-MALABRY
67-71, rue Jean-Longuet
Tél. (1) 350 79 00/661 13 51

BUREAU DE FRESNES
4, place Pierre-Curie
Tél. (1) 666 31 40

BUREAU D'ANTONY-CENTRE
1, avenue Aristide-Briand
Tél. (1) 666 00 20

BUREAU DE FONTENAY-AUX-ROSES
64, rue Boucicaut
Tél. (1) 660 26 22

BUREAU DE BOURG-LA-REINE
7, rue René-Rœckel
Tél. (1) 664 28 68

BUREAU DE L'HAY-LES-ROSES
97-95, av. Paul-Vaillant-Couturier
Tél. (1) 664 80 73

AU DOMAINE ROYAL

TOUTE L'ALIMENTATION
dépositaire produits Hédiard et Fauchon

L'Océan

**ARRIVAGES DIRECTS
POISSONS ET CRUSTACÉS**

61, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX

TÉL. 661.02.09

**poissonnerie
AUBIN**



**17, RUE HOUDAN 92330 SCEAUX
tél. 350.08.24**

à Sceaux, du 1^{er} au 28 février

- 1 - 21 h, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » (49, avenue Georges-Clemenceau) : « La nouvelle Babylone », film de 1928 dont la musique sera interprétée par l'ensemble Ars Nova, orchestre symphonique dirigé par Marius Constant.
- 2 - 14 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « La rivière de boue », film de Kohei Oguri.
- 2 - 19 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Travail au noir », film de Jerzy Skolimowski.
- 4 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « La rivière de boue », film de Kohei Oguri.
- 7 - Au CAC « Les Gémeaux » : stages de danse contemporaine et de musique de rock avec Ardane et le groupe Rita Mitsouko, **jusqu'au 12 février.**
- 8 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Travail au noir », film de Jerzy Skolimowski.
- 9 - 14 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Chérie, je me sens rajeunir », film de Howard Hawks.
- 9 - 19 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Tom Jones », film de Tony Richardson.
- 11 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Chérie, je me sens rajeunir », film de Howard Hawks.
- 12 - 20 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : présentation de la création des participants au stage de danse et rock ayant débuté le 7 février. Présentation de « Riposte », spectacle de danse de M.C. Gheorghiu. Entrée gratuite.
- 12 - 21 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : projection de « Breaking Glass ».
- 15 - Au CAC « Les Gémeaux » : « Puzzle », spectacle à l'école.
- 15 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Tom Jones », film de Tony Richardson.
- 16 - 14 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « La pêche au trésor », film de David Miller.
- 16 - 19 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Journal de campagne », film d'Amos Gitai.
- 17 - 14 h 30, à l'ancienne mairie (68, rue Houdan) : café-rencontre pour tous, organisé par Sceaux-Accueil.
- 17 - 15 h, à l'ancienne mairie : « Les déserts et l'homme », projections présentées par Jean Dresch, professeur honoraire à la Sorbonne et à l'Université de Paris VII, organisées par le Collège universitaire fontenaisien.
- 17 - Au CAC « Les Gémeaux » : « Puzzle », spectacle à l'école.
- 18 - Au CAC « Les Gémeaux » : « Puzzle », spectacle à l'école.
- 18 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Journal de campagne », film d'Amos Gitai.
- 19 - 15 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Rencontres signées », autour de la littérature africaine.
- 19 - 17 h 30, au CAC « Les Gémeaux », concert-animation : « La Grande Écurie et la Chambre du Roy », sous la direction de Jean-Claude Malgoire. Au programme : Rameau, Mozart, Stamitz et Leduc. Organisé par les Samedis Musicaux de Sceaux.
- 19 - 20 h 45, au CAC « Les Gémeaux », concert : « La Grande Écurie et la Chambre du Roy », sous la direction de Jean-Claude Malgoire. Au programme : Rameau, Mozart, Stamitz et Leduc. Organisé par les SMS.
- 21 - 14 h, à l'ancienne mairie : « La condition féminine au moyen-âge », conférence-débat organisée par Sceaux-Accueil, le Club des aînés et l'UFCS, avec la participation de Georges Duby, membre de l'Institut et professeur au Collège de France.
- 21 - Au CAC « Les Gémeaux » : « Puzzle », spectacle à l'école.
- 22 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « The truth » (la vérité), spectacle de variétés de Jango Edwards.
- 23 - 14 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Bwana Toshi », film de Susumu Hani.
- 23 - 19 h 30, au CAC « Les Gémeaux » : « Providence », film d'Alain Resnais.
- 25 - 14 h 30 et 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Le rocher, la lande, la librairie », spectacle de Jourdeuil et Peyret sur les « Essais » de Montaigne.
- 26 - 21 h, au CAC « Les Gémeaux » : « Le rocher, la lande, la librairie », spectacle de Jourdeuil et Peyret sur les « Essais » de Montaigne.
- 27 - 17 h 15, à l'ancienne mairie : concert du quatuor « Rosamonde », organisé par les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux. Au programme : Mozart, Bartok, Schubert.
- 27 - Au CAC « Les Gémeaux » : colloque Fédération de la danse.
- 28 - 14 h, à la MJC (21, rue des Écoles) : atelier couture, broderie, tricot, crochet, avec Sceaux-Accueil.

Expositions

- **A la Maison des Jeunes et de la Culture**, 21, rue des Écoles, du lundi 31 janvier au vendredi 25 février, de 9 h à 22 h et le samedi, pendant les vacances scolaires, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h : exposition d'huiles de **André Vandenberghe**.
- **A la MJC**, du mardi 22 au samedi 26 février, l'atelier impression sur papier et tissu, animé par Marie-José Digne, exposera ses réalisations de la première session.

JACQUES DROCOURT

agent général d'assurances **ABEILLE-PAIX**

GARANTIES IMMÉDIATES POUR TOUS LES RISQUES



successeur de
Jacques BONNEMAIN



31, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - TEL. 660.59.27

**En plein centre de Sceaux
au débouché de la rue piétonne, face au parking Penthièvre**